



CONFÉRENCE N°2 LA GESTION ET LES USAGES DE L'EAU

Mareuil sur Lay Dissais – Salle Othello

Ouverture

Brigitte HYBERT

Présidente

Communauté de communes Sud Vendée Littoral



Ouverture

Jacques CORBIN

Président

Conseil de développement Sud Vendée Littoral



Les enjeux de l'eau en Sud Vendée Littoral

CONFÉRENCE N°2 – LA GESTION ET LES USAGES DE L'EAU

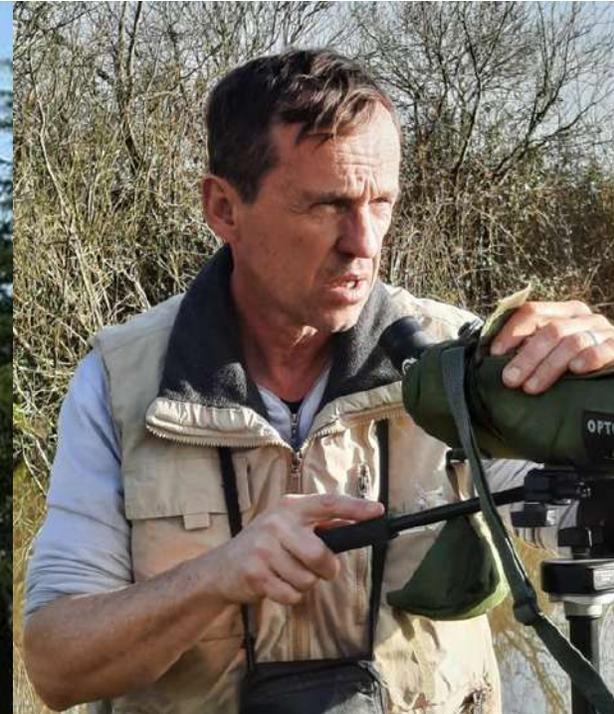
Intervenants



James GANDRIEAU



Claude ROY



Hugues des TOUCHES

Jeudi 29 février 2024



Présentation des intervenants

Hugues des TOUCHES

Paysan/Éleveur à Triaize

Ecologue/Naturaliste

Ancien Conservateur de la Réserve Naturelle Nationale « Michel Brosselin » de Saint-Denis-du-Payré.

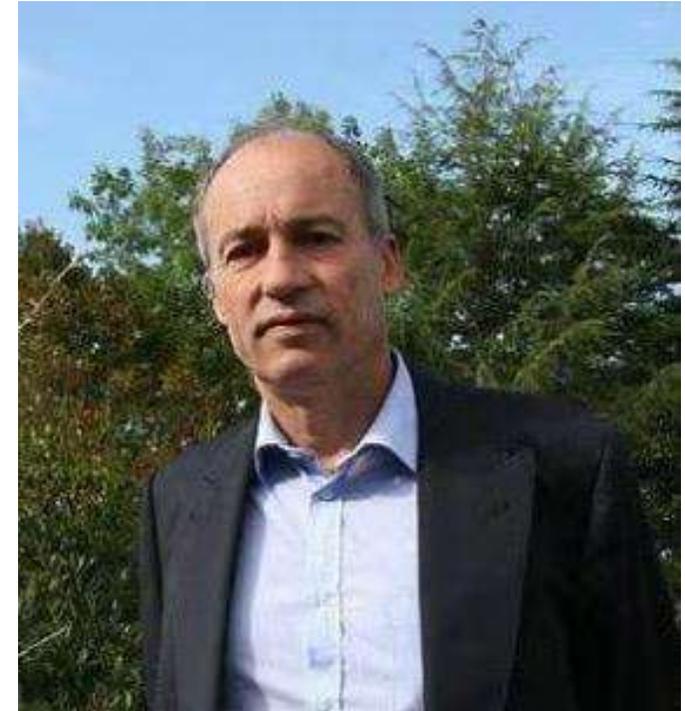


Présentation des intervenants

Claude ROY

Docteur en hydrogéologie

Ancien chef du service « Eau » du Département de la Vendée, et directeur de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Pêche au Conseil départemental de Vendée



Gestion de l'eau potable en Vendée & Gestion du Lay réalimenté

James GANDRIEAU

Agriculteur retraité

Maire de Sainte-Pexine

Vice-président de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral

Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) du Lay

Vice-président de Vendée Eau

1er Vice-président du Syndicat Mixte Bassin du Lay (SMBL)

1er Vice-président de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne





Sources : EPMP/ Conception et réalisation : EPMP, 2024



Les enjeux de l'eau en Sud Vendée Littoral

CONFÉRENCE N°2 – LA GESTION ET LES USAGES DE L'EAU



	Vendée	CC Sud Vendée Littoral	<i>(estimation 2022)</i>
<hr/>			
<u>Eau potable</u>			(en Millions de m3)
Production	50,3 Mm3	10 Mm3	
Consommation	44,8 Mm3	3,925 Mm3	
	(452 167 abonnés)	(41 404 abonnés)	
<u>Agriculture (Irrigation)</u>	70 Mm3	18 Mm3	
(prélevés 45 à 75 Mm3)		↳ dont 9,4 Eau Souterraine	
		et 5,2 Cours d'eau	
		et 3,4 Retenues collinaires	
<u>Industrie (hors eau potable)</u>	2,5 à 3 Mm3	1 Mm3	

Jeudi 29 février 2024



Les enjeux de l'eau en Sud Vendée Littoral

CONFÉRENCE N°2 – LA GESTION ET LES USAGES DE L'EAU

Quelle est l'origine de l'eau consommée ou prélevée ?

EAU POTABLE (Réseau public)

Eau Superficielle

EAU BRUTE -----

Eau Souterraine

Quelle Zone d'alerte ?

Indicateurs : Niveaux Barrages

Débits Cours d'eau

Niveaux piézométrique-Nappes

Niveaux Marais

Vigilance - **Alerte** -
Alerte Renforcée - **Crise**

Quel type d'usage ?

Usages prioritaires

Usages non prioritaires

Jeudi 29 février 2024



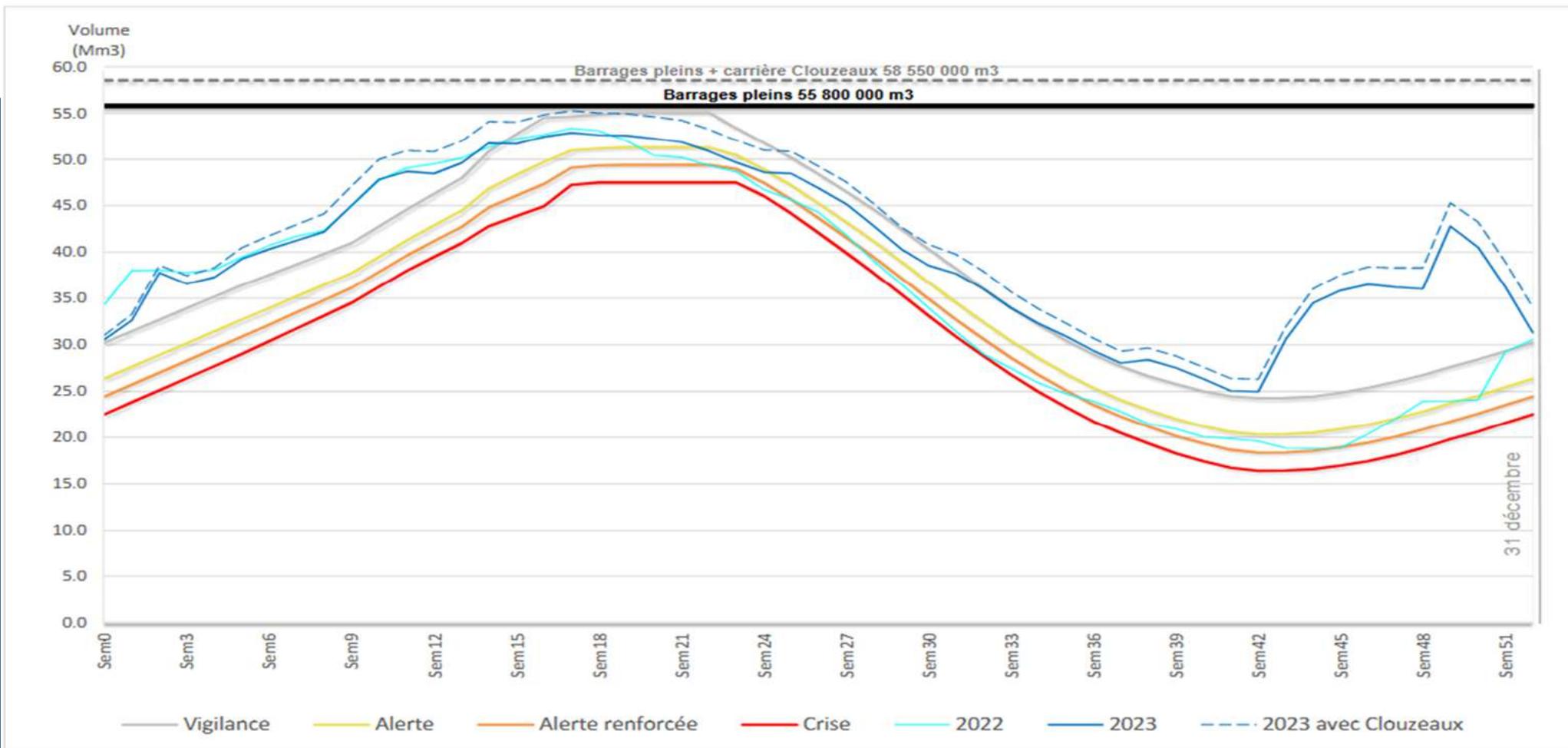
Les enjeux de l'eau en Sud Vendée Littoral

CONFÉRENCE N°2 – LA GESTION ET LES USAGES DE L'EAU

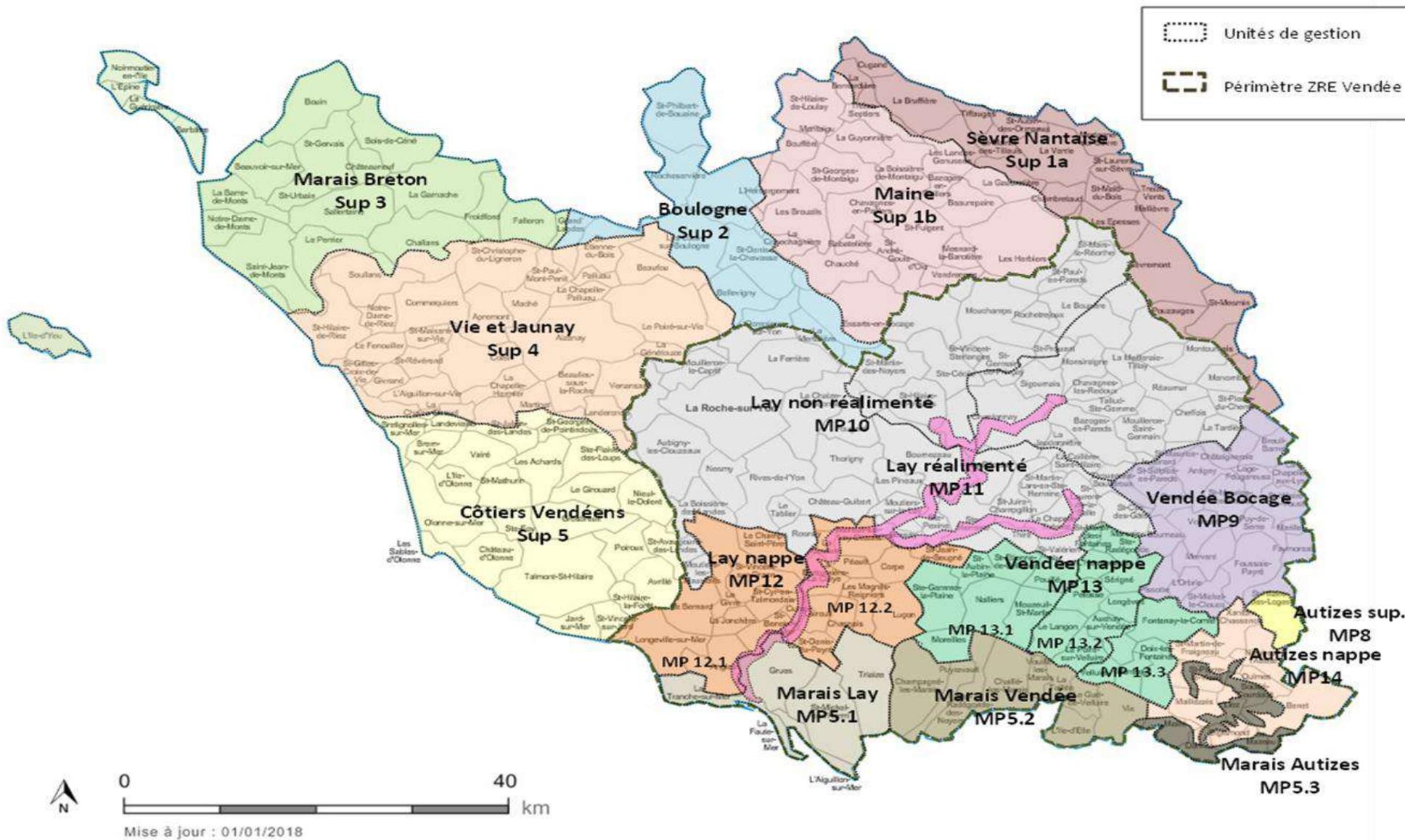


Volumes stockés dans l'ensemble des barrages de Vendée Eau

1 seule zone d'alerte Eau Potable = La VENDÉE



Cartes des unités de gestion superficielles + souterraines (SV) en Vendée



Les enjeux de l'eau en Sud Vendée Littoral

CONFÉRENCE N°2 – LA GESTION ET LES USAGES DE L'EAU

Quelle est l'origine de l'eau consommée ou prélevée ?

Quelle Zone d'alerte ?

Quel type d'usage ?

EAU POTABLE (Réseau public)

Eau Superficielle
EAU BRUTE -----
Eau Souterraine

Indicateurs : Niveaux Barrages
Débits Cours d'eau
Niveaux piézométrique-Nappes
Niveaux Marais

Vigilance - Alerte -
Alerte Renforcée - Crise

Usages prioritaires
Usages non prioritaires

Jeudi 29 février 2024



Définition des usages

On entend par usages prioritaires :

- les prélèvements et transferts d'eaux brutes pour la production eau potable
- la santé et la salubrité publique
- la sécurité civile
- les besoins des milieux naturels

Toutes les mesures doivent être prises afin de préserver ces usages prioritaires.

Les usages non prioritaires se répartissent en quatre catégories :

- les usages des particuliers : usagers « P »
- les usages des entreprises : usagers « E »
- les usages des collectivités : usagers « C »
- les usages des exploitants agricoles : usagers « A »



Les enjeux de l'eau en Sud Vendée Littoral

CONFÉRENCE N°2 – LA GESTION ET LES USAGES DE L'EAU

Légende des usagers : P= Particulier, E= Entreprise, C= Collectivité, A= Exploitant agricole

Usages	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise (2)	P	E	C	A
Arrosage massifs fleuris	Sensibiliser le grand public et les collectivités aux règles de bon usage d'économie d'eau.	Interdit entre 8h et 20h	Interdit		X	X	X	X
Arrosage des jardins potagers		Auto limitation des prélèvements	Interdit entre 8h et 20h		X	X	X	X
Arrosage des espaces verts et pelouses		Interdit sauf plantations (arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 1 an avec restriction d'horaire)	Interdit		X	X	X	X
Alimentation en eau potable (usages prioritaires)	Sensibiliser	Sensibiliser Communication Vendée Eau Pas de limitation sauf arrêté municipal spécifique			X	X	X	X

Jeudi 29 février 2024



Les enjeux de l'eau en Sud Vendée Littoral

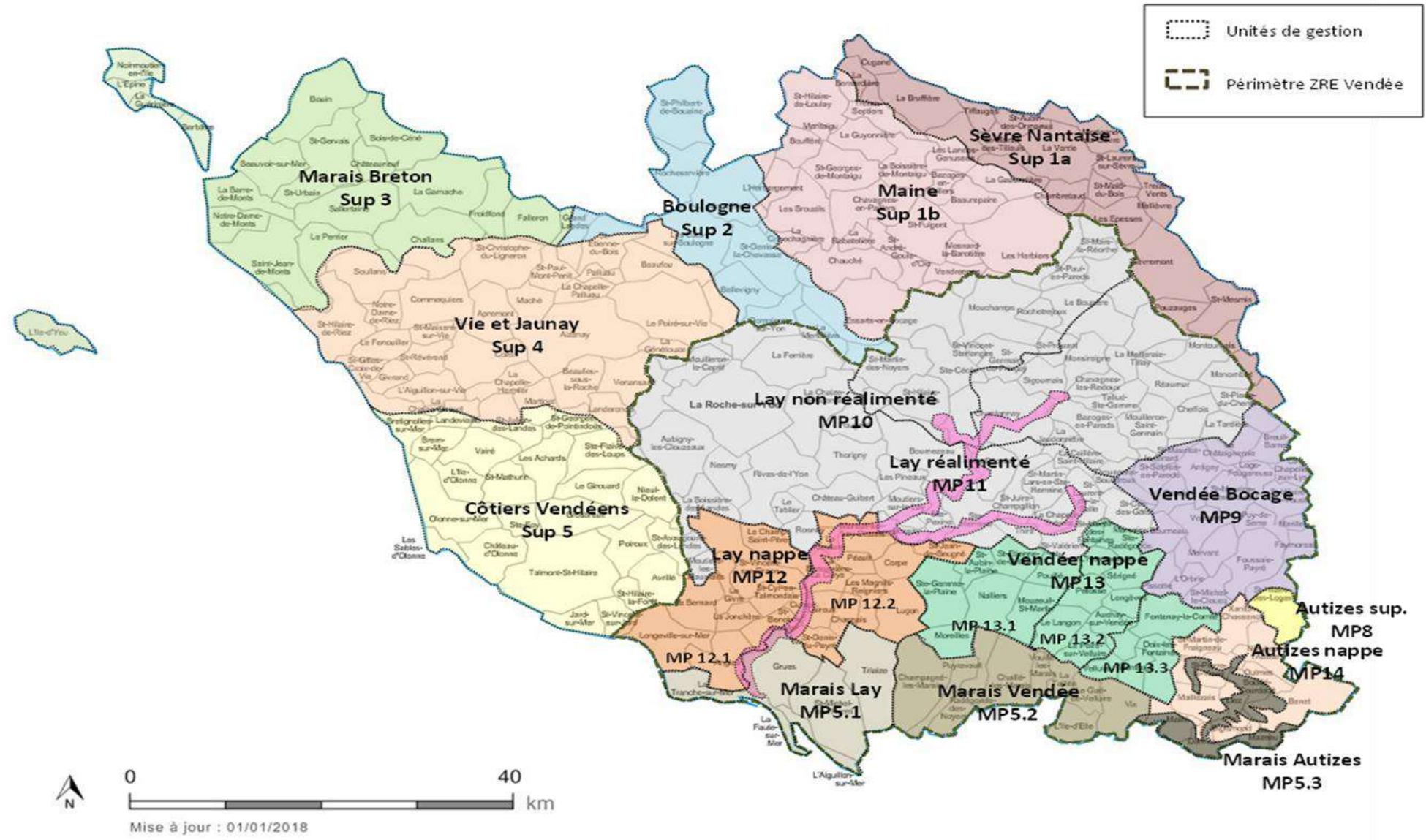
CONFÉRENCE N°2 – LA GESTION ET LES USAGES DE L'EAU

Usages	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise (2)	P	E	C	A
Nettoyage des façades et toitures	Sensibiliser le grand public et les collectivités aux règles de bon usage d'économie d'eau.	Interdit sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise		Interdit sauf impératif sanitaire ou sécuritaire,	X	X	X	X
Nettoyage de la voirie , trottoirs et autres surfaces imperméabilisées		Interdit sauf raison sanitaire ou de sécurité routière			X	X	X	X
Lavage de véhicules et engins nautiques dans des installations de professionnels	Sensibiliser	Interdit sauf avec du matériel haute pression ou avec un système équipé d'un système de recyclage de l'eau		Interdit sauf impératif sanitaire	X	X	X	X

Jeudi 29 février 2024



Cartes des unités de gestion superficielles + souterraines (SV) en Vendée



Les enjeux de l'eau en Sud Vendée Littoral

CONFÉRENCE N°2 – LA GESTION ET LES USAGES DE L'EAU

Lay réalimenté

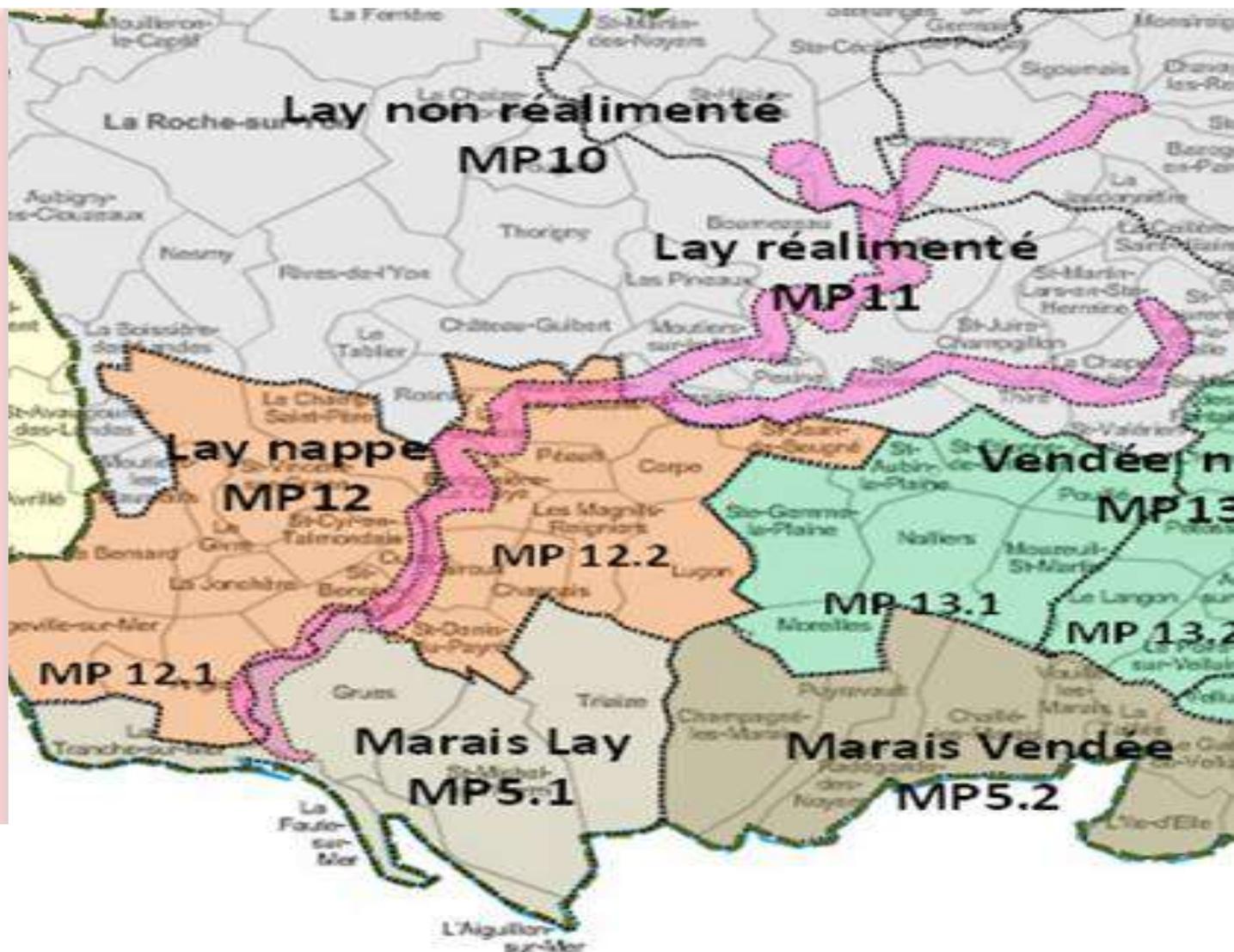
150 exploitations irrigantes

Environ 12,9 millions m³ dont 8,4

stockés l'hiver dans des réserves

Orientations agricoles dominantes:

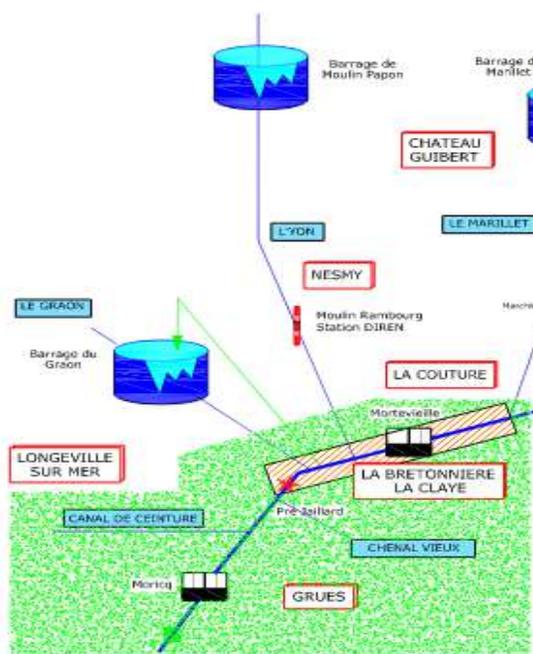
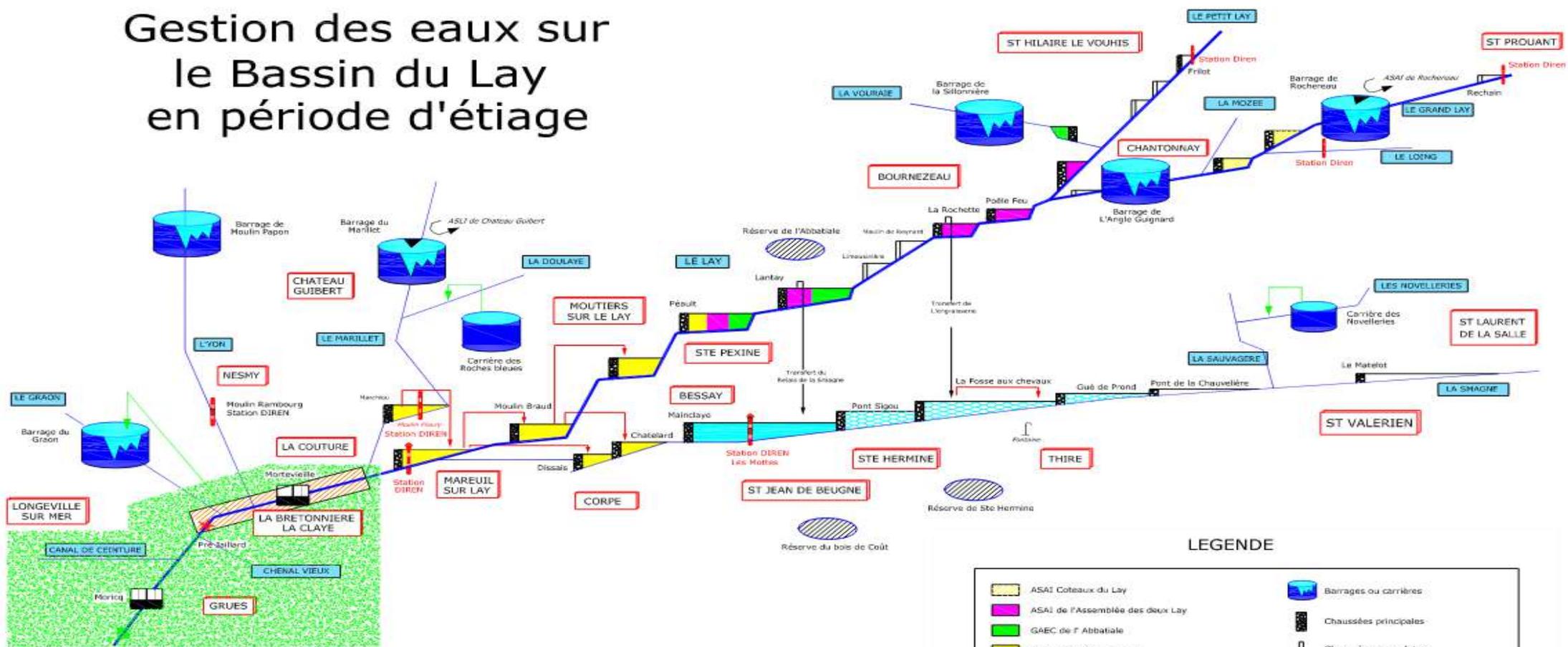
Polyculture élevage, céréaliers et cultures spécialisées



Jeudi 29 février 2024



Gestion des eaux sur le Bassin du Lay en période d'étiage



LEGENDE

	ASAI Coteaux du Lay		Barrages ou carrières
	ASAI de l'Assemblée des deux Lay		Chaussées principales
	GAEC de l'Abbatiale		Chaussées secondaires
	ASAI des Roches Bleues		Transferts
	ASAI du Relais de la Smagne		Station de pompage
	ASAI des Hauts de Smagne (80 % Forages)		Station Diren
	ASAI du Bas Lay		Station de retournement
	ASL La Vouraisienne		Point nodal du SDAGE
	Pompage dans la retenue Rochezeau		Ouvrages hydrauliques du marais
	Pompage dans la retenue Chateau Guibert		Limite de salure des eaux
	Réserves irrigation		
	Arrêté préfectoral du 27 Juillet 2000		
	Marais		

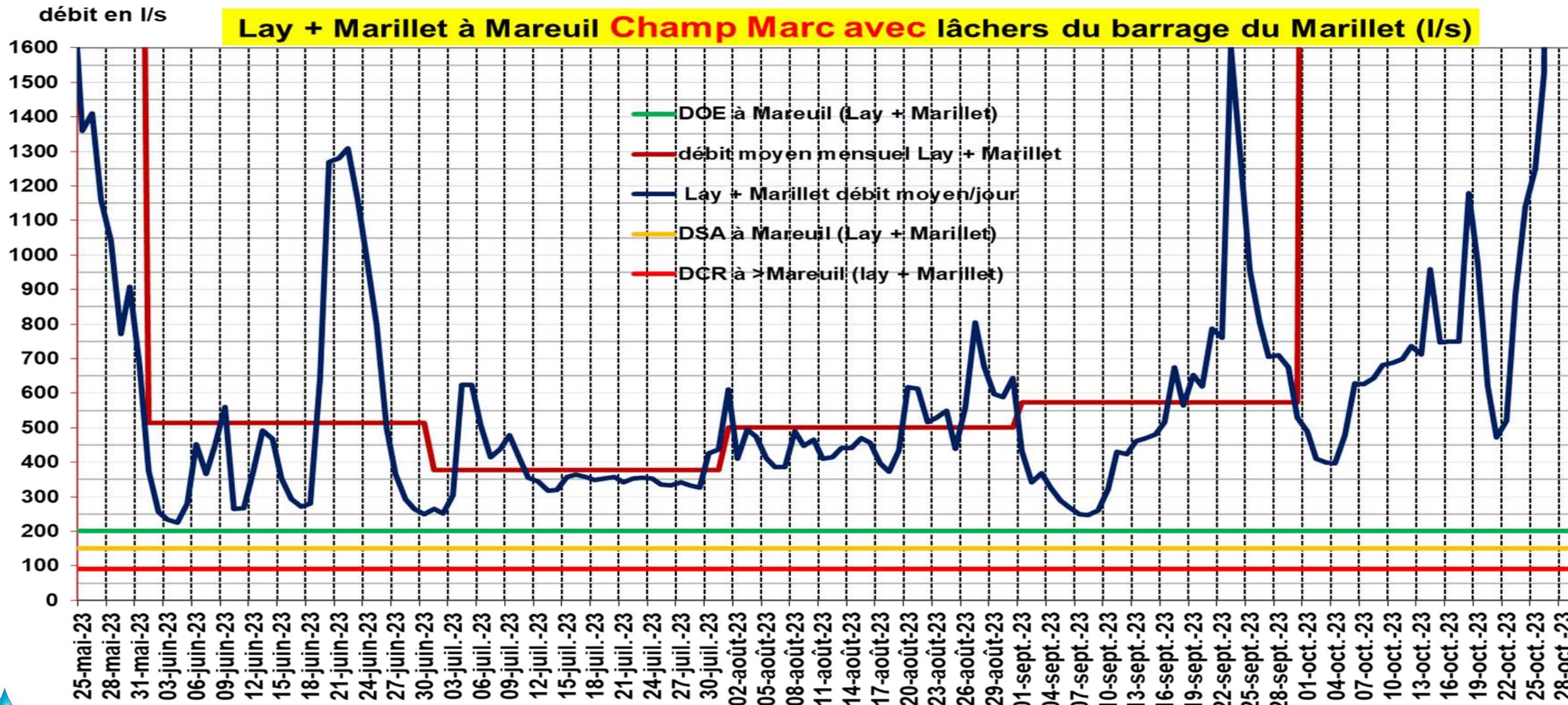


Syndicat mixte du Marais Poitevin, bassin du Lay -SAGE du LAY-

(Schéma sans Echelle)
Carte N° 02_290506- Juin 2006.

Les enjeux de l'eau en Sud Vendée Littoral

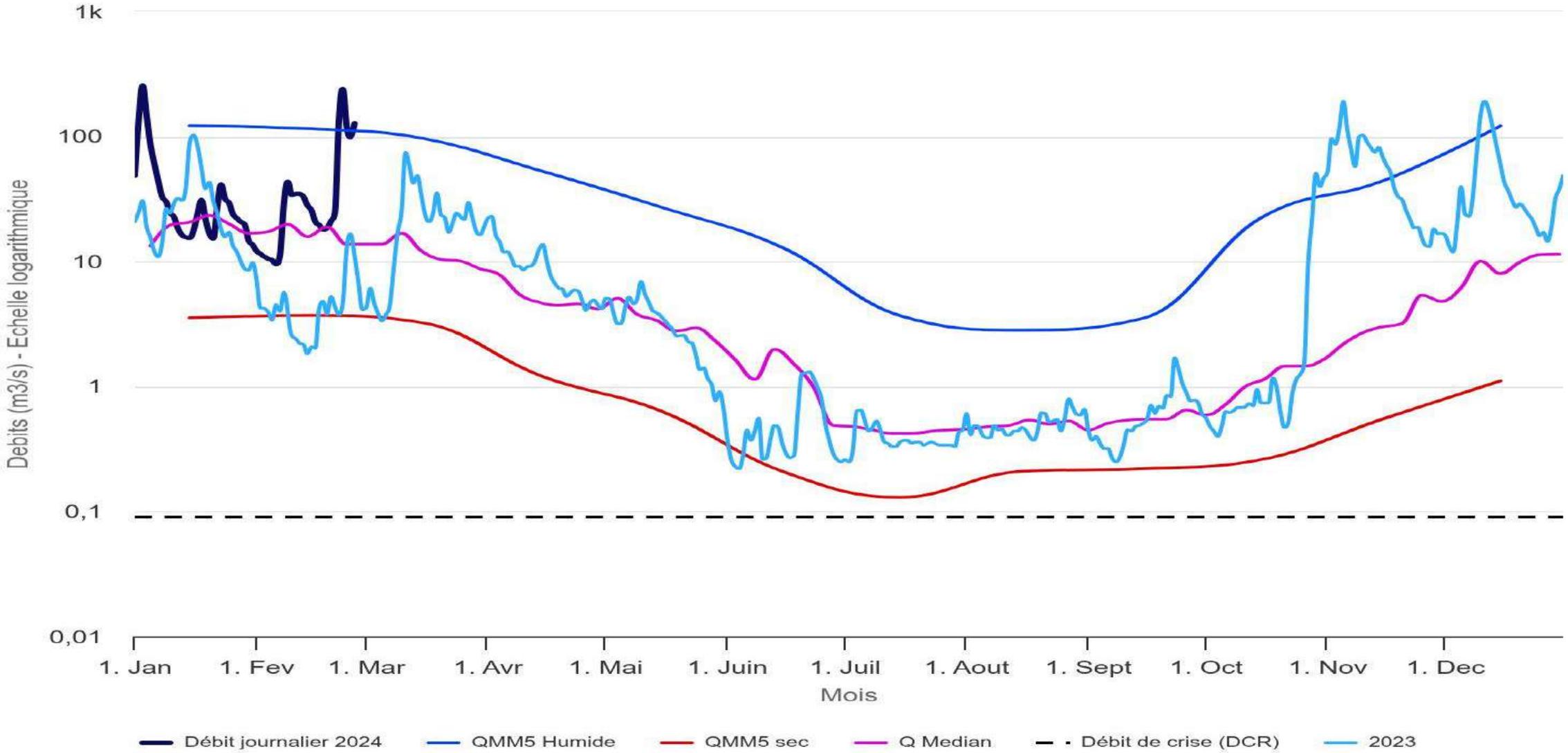
CONFÉRENCE N°2 – LA GESTION ET LES USAGES DE L'EAU



Jeudi 29 février 2024



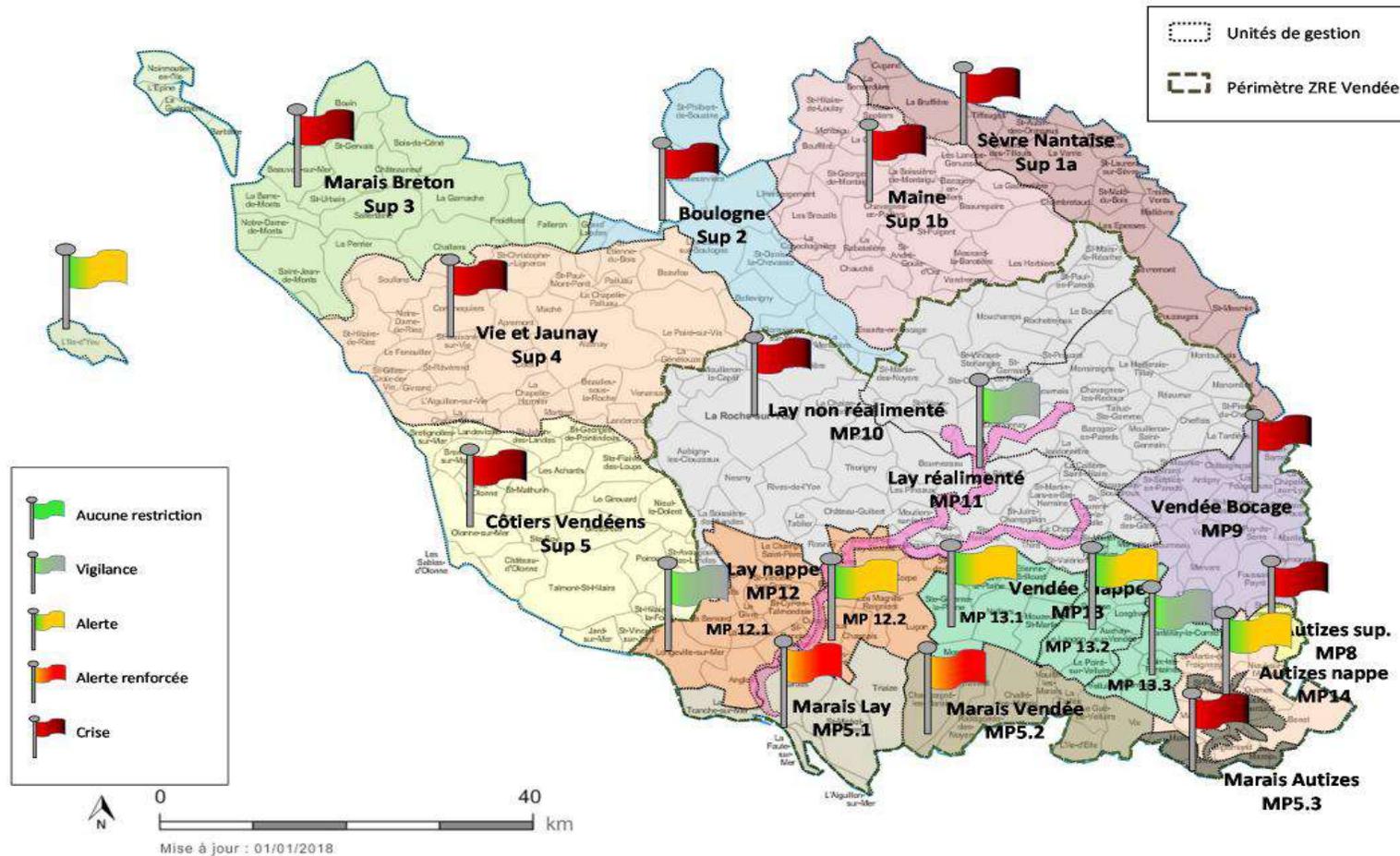
Débit pour la station N3311610 Le Lay à Mareuil-sur-Lay-Dissais [Le Champ Marc]



Highcharts.com



Situation au 8 septembre 2022 Arrêté préfectoral n°22-DDTM85-543 - 544



usages prioritaires de l'eau :

- les **prélèvements** et transferts d'eaux brutes pour la production **eau potable**
- la santé et la salubrité publique
- la **sécurité civile**
- les **besoins des milieux naturels**

+ la production agricole alimentaire ?

Toutes les mesures doivent être prises afin de préserver ces usages prioritaires.

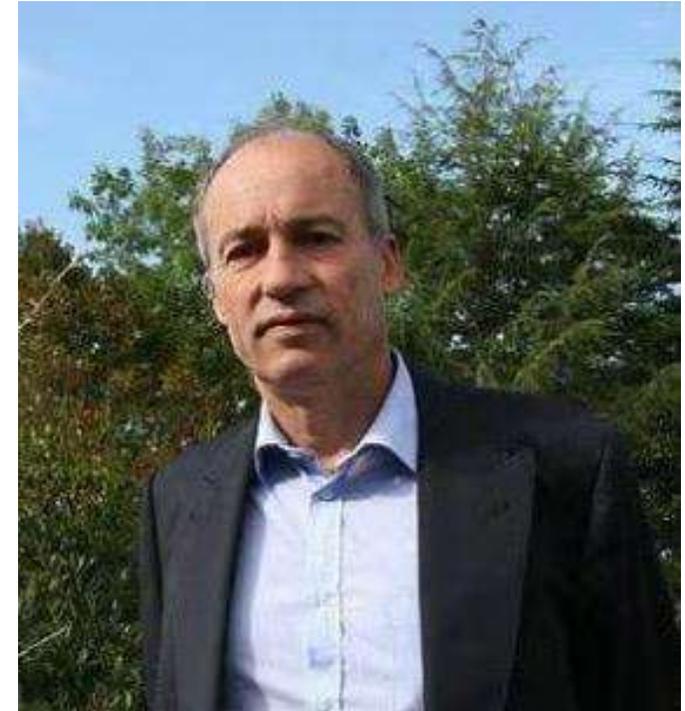


Gestion des eaux souterraines

Claude ROY

Docteur en hydrogéologie

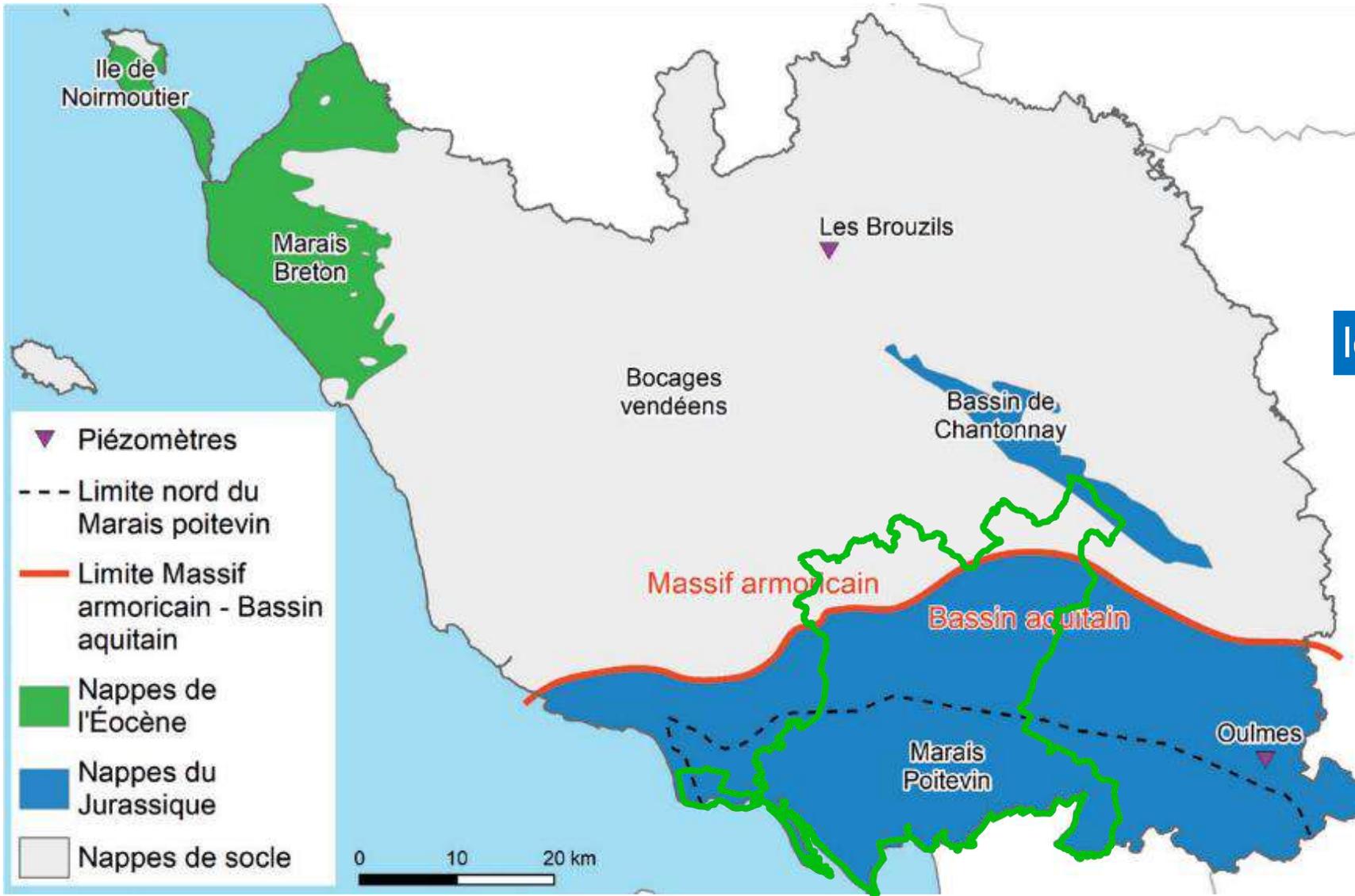
Ancien chef du service « Eau » du Département de la Vendée, et directeur de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Pêche au Conseil départemental de Vendée



La gestion des eaux souterraines quels que soient les usages :

- Pourquoi ?
- Comment ?
- Pour quels résultats ?





les grandes zones aquifères

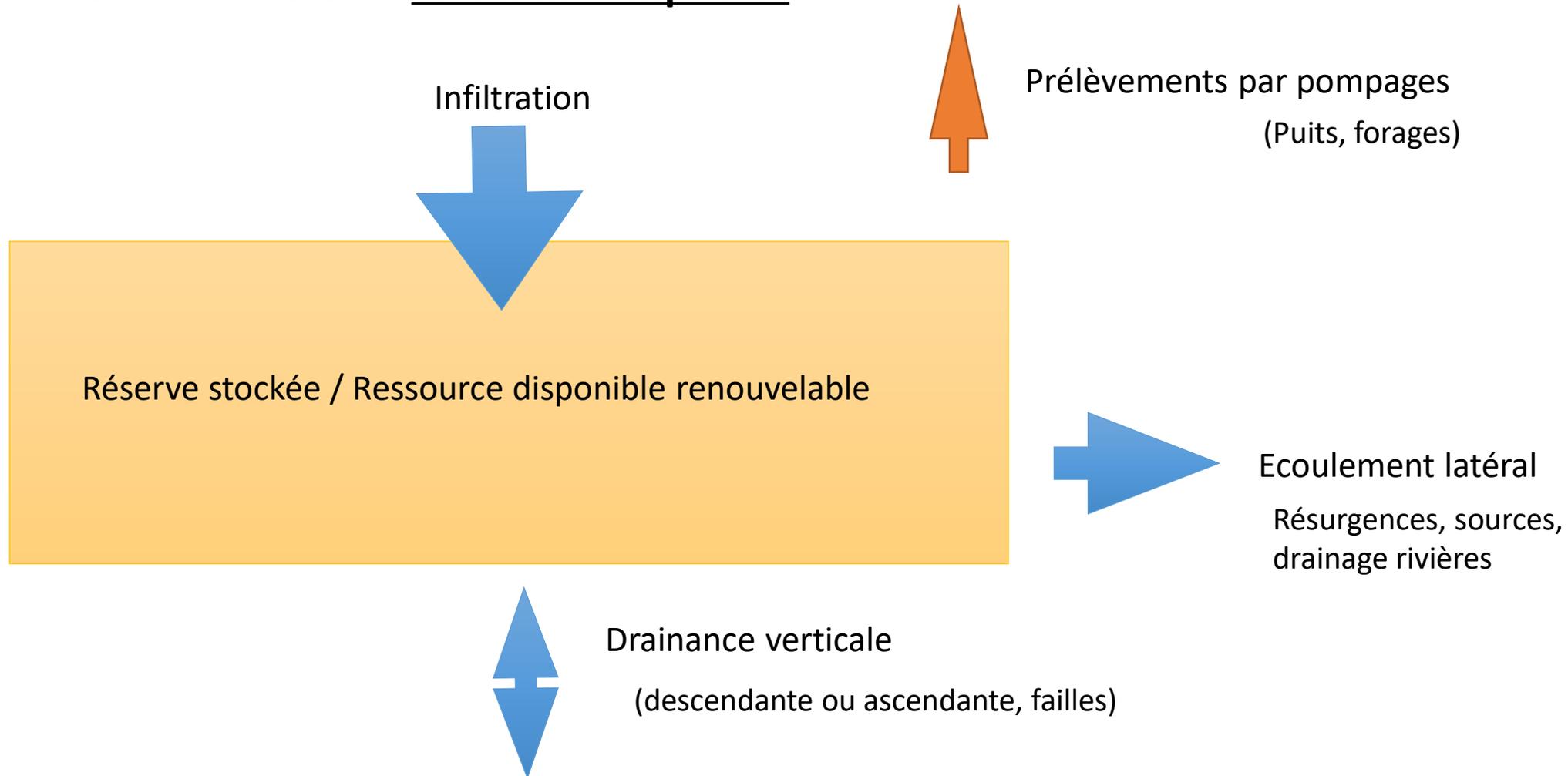
 Territoire SVL



Les enjeux de l'eau en Sud Vendée Littoral

CONFÉRENCE N°2 – LA GESTION ET LES USAGES DE L'EAU

La gestion des eaux souterraines : un bilan comptable



Jeudi 29 février 2024



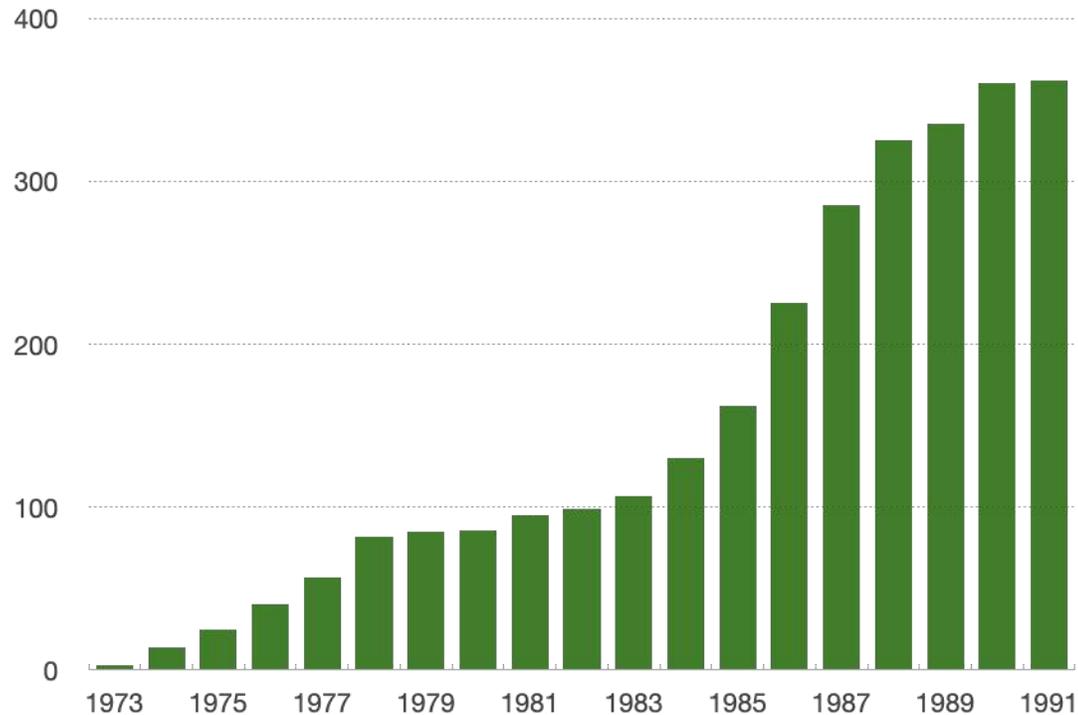
Historique de la gestion des nappes du Sud-Vendée

- 1973 : premier inventaire des points d'eau dans la plaine (puits, sources, forages)
- 1975 : premiers sondages de reconnaissance hydrogéologique grâce à la méthode du « marteau fond de trou »
- 1975 - 1989 : développement de l'irrigation
- 1986 : premier symptôme visible de sur-exploitation (tarissement de puits, trou dans la Smagne ...)
- 1987 : une thèse en hydrogéologie annonce dicit Ouest France que « *l'irrigation de la plaine est menacée* »
- 1990 - 1991 : alerte générale de sur-exploitation et prise de conscience d'une gestion raisonnée
- 1992 : premier protocole de gestion des eaux souterraines
- depuis 1992, évolution pour une amélioration annuelle des modalités de gestion.



Les conséquences de la surexploitation des nappes

- Conflits d'usages (entre irrigants, entre irrigants et usagers domestiques, entre usages différents....)
- Modifications de l'environnement (biodiversité, assèchements divers, biseau salé...)



Evolution du nombre de forages exploités pour l'irrigation dans la plaine (Lias et Dogger)

(article OF)

1986, quand la Smagne disparaît !

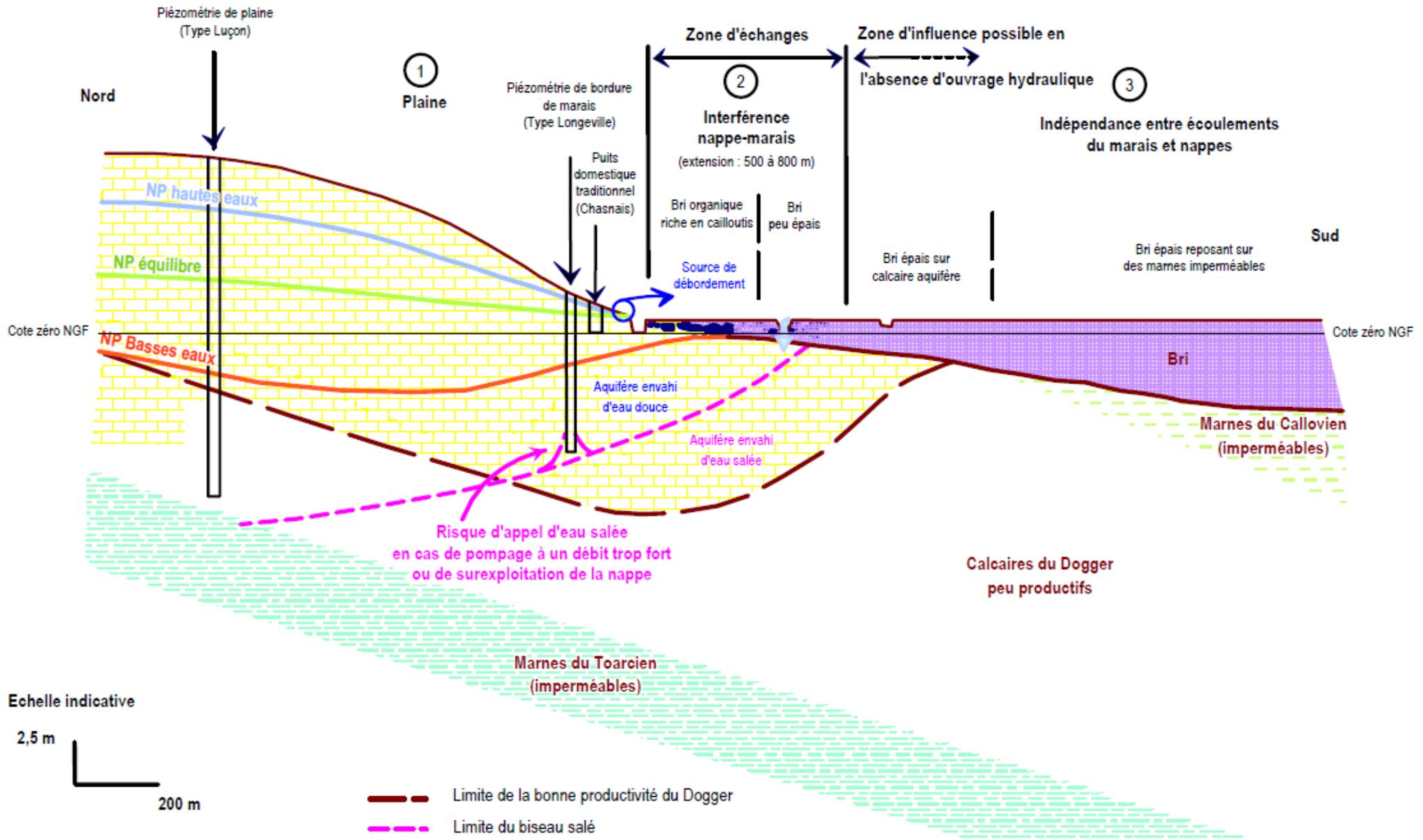
Un événement aussi appelé le « Trou de la Smagne ». « Le 13 juillet 1986, au matin, l'ensemble de la retenue d'eau, constituée par la chaussée de la Mainclaye, sur la Smagne, se trouve à sec. Dans son lit, un trou n'absorbe plus que le faible débit restant de la rivière », décrit Claude Roy, hydrogéologue départemental.



Comment gérer les eaux souterraines (une eau cachée par définition) ?

- Bien identifier la structure du réservoir (épaisseurs, pendages, failles...)
- Bien connaître le comportement hydrodynamique naturel des nappes (recharges, écoulements...)
- Suivre en continu la piézométrie (fluctuations naturelles ou non de la nappe)
- Bien connaître les points de prélèvements (localisation, période et temps de pompage, débits...)
- Une large concertation entre usagers, collectivités et administrations



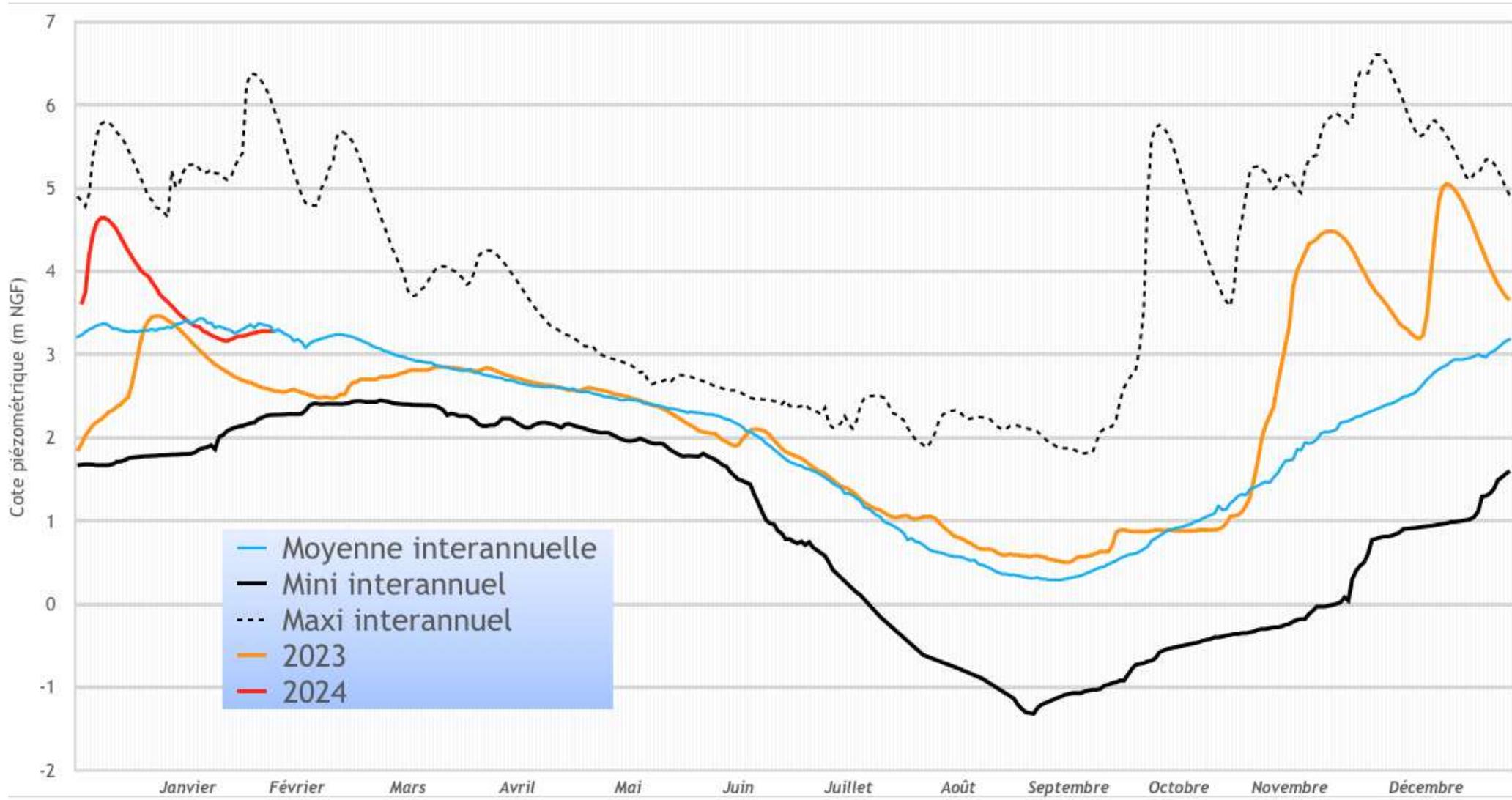


CALLIGEE - Rapport N08-85138D



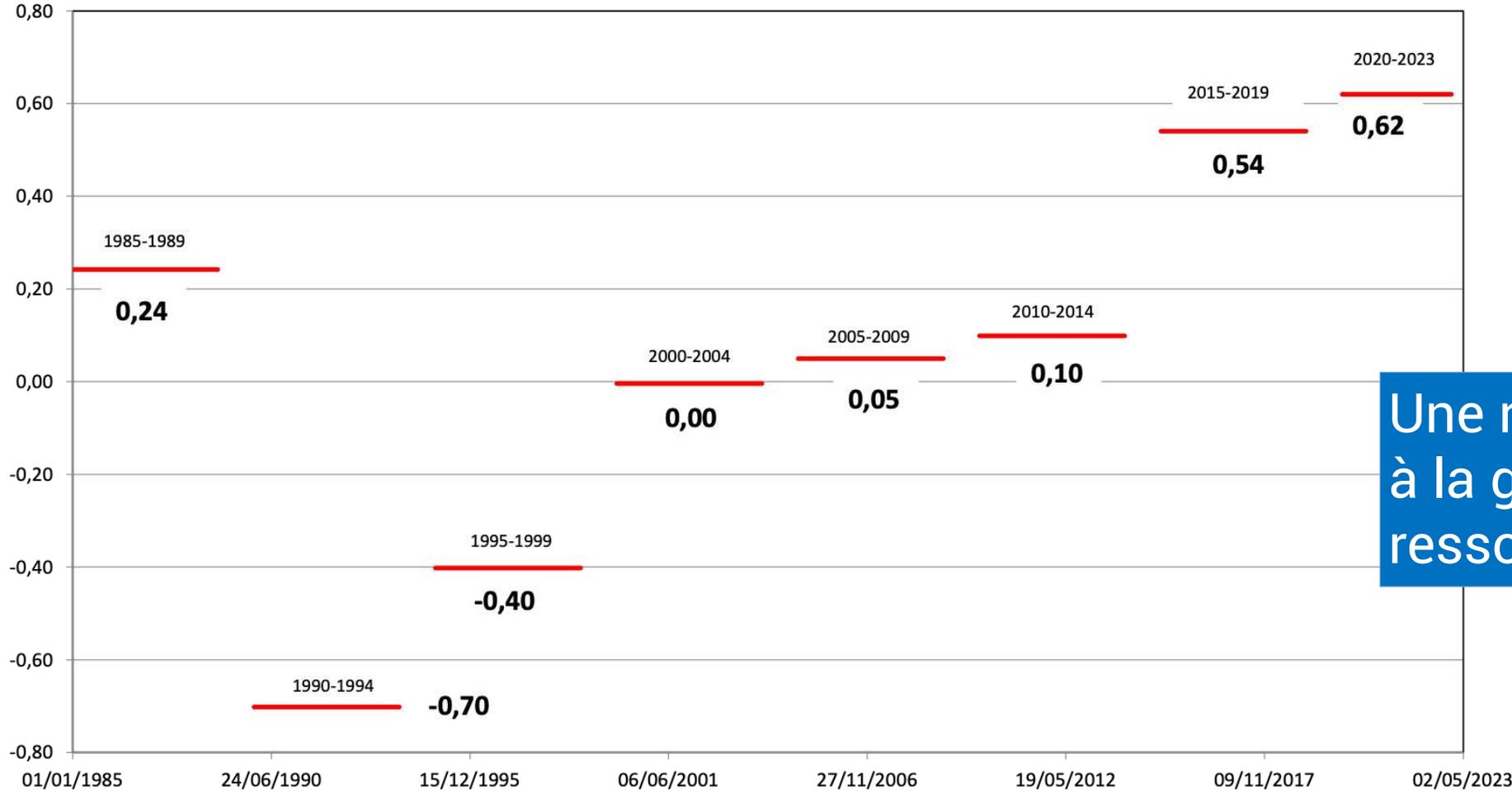
Luçon Dogger : évolutions piézométriques annuelles – période 1985-2024

Données CD85





Luçon - nappe du Dogger Evolution des niveaux les plus bas depuis 1985



Une réponse factuelle
à la gestion de la
ressource

Les enjeux de l'eau en Sud Vendée Littoral

CONFÉRENCE N°2 – LA GESTION ET LES USAGES DE L'EAU

En conclusion, comment gérer la ressource ? Par :

- L'observation



- La mesure



- La concertation



Jeudi 29 février 2024



Gestion des niveaux d'eau sur le Marais poitevin

Hugues des TOUCHES

Paysan/Éleveur à Triaize

Ecologue/Naturaliste

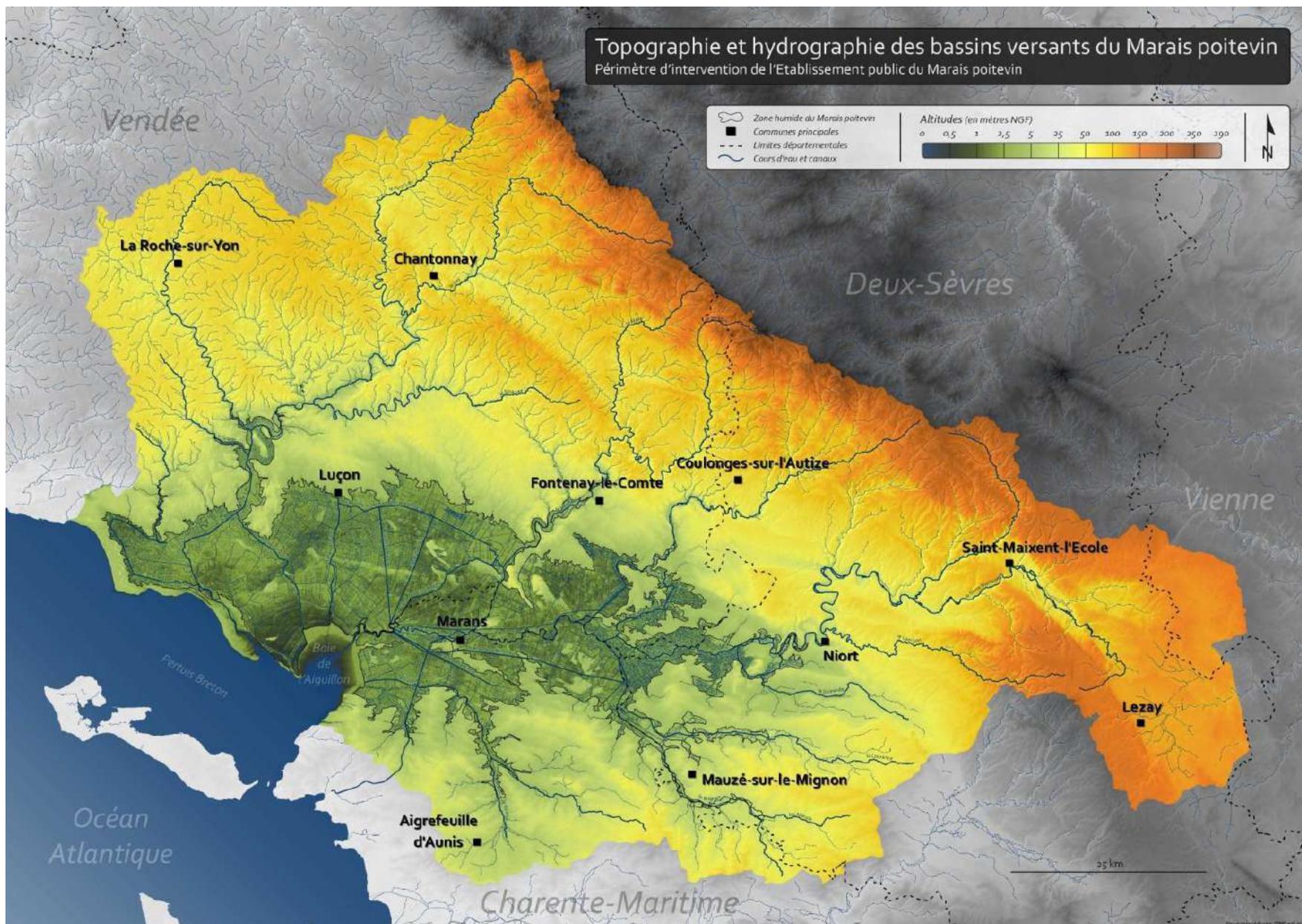
Ancien Conservateur de la Réserve Naturelle Nationale « Michel Brosselin » de Saint-Denis-du-Payré.





Etablissement public
du Marais poitevin

**La plus vaste
zone humide de
la façade
Atlantique
Exutoire d'un
bassin versant
de 639 000 ha**



Les facteurs influençant les espèces / habitats sur le Marais poitevin

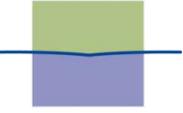
Naturels

- Le climat et la position géographique de la zone humide,
- L'évolution géomorphologique et pédologique du marais,
- Une zone humide qui capte l'eau du bassin versant,

Humains

- Les travaux historiques d'aménagement de la zone humide,
- La gestion de l'eau (Quantité / Qualité),
- Les pratiques agricoles et l'occupation du sol.
- Urbanisation

Source : diagnostic environnemental des contrats de Marais – PNR Marais poitevin



Les enjeux de l'eau en Sud Vendée Littoral

CONFÉRENCE N°2 – LA GESTION ET LES USAGES DE L'EAU

Conseil
DEVELOPPEMENT
Sud Vendée Littoral

Sud Vendée Littoral
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



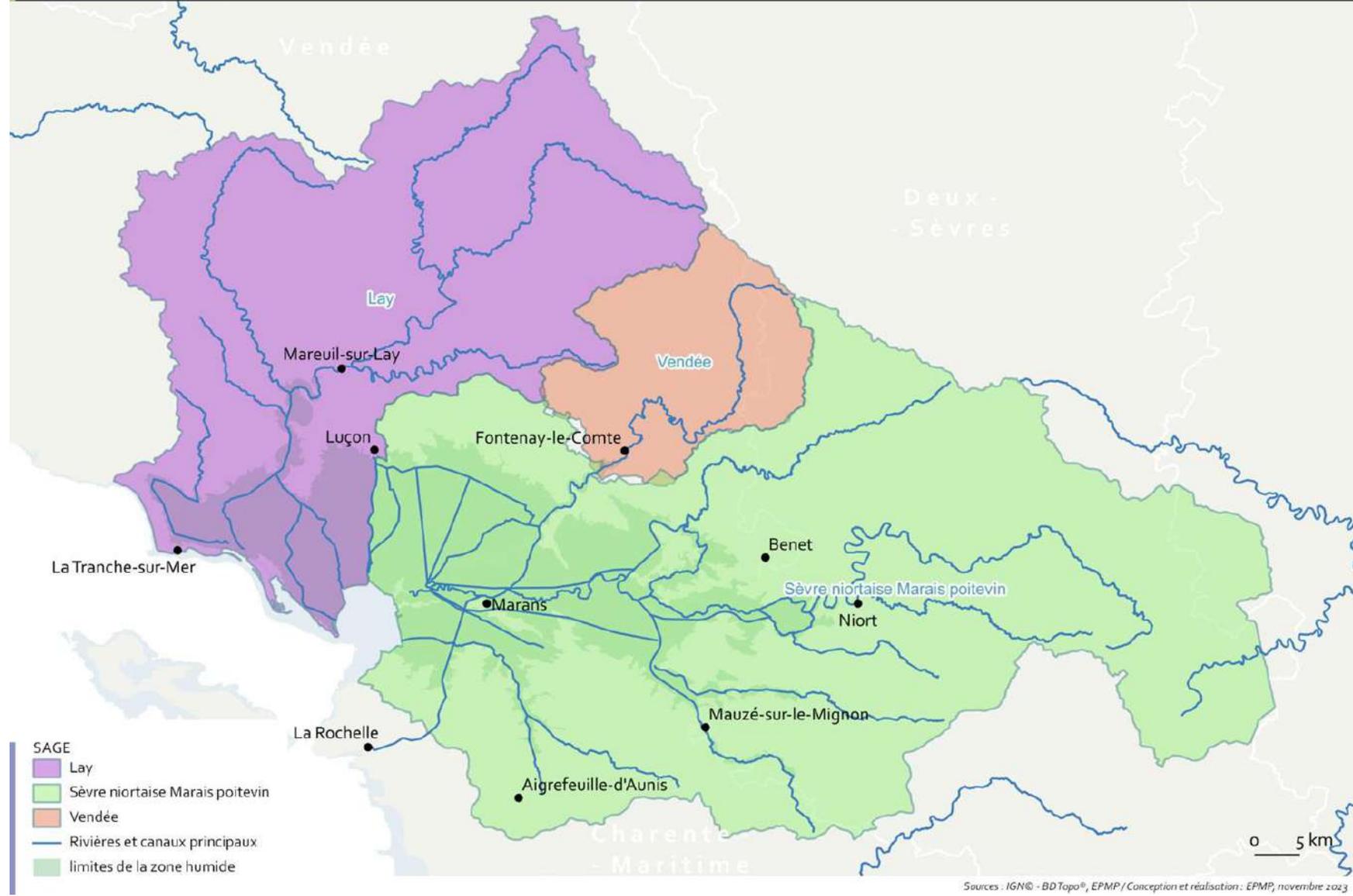
Etablissement public
du Marais poitevin

L'organisation de la gestion de l'eau



Jeudi 29 février 2024

3 SAGE



- SAGE
- Lay
- Sèvre niortaise Marais poitevin
- Vendée
- Rivières et canaux principaux
- limites de la zone humide

0 5 km

Sources : IGN® - BD Topo®, EPMP / Conception et réalisation : EPMP, novembre 2023



Une gestion impliquant de nombreux acteurs

- En terme de limites administratives :
 - 2 régions
 - 4 départements
 - 6 EPCI et 2 CA
 - 1 PNR
- De nombreux usagers : agriculteurs, conchyliculteurs, pêcheurs, chasseurs, ...
- Gestion des ouvrages :
 - Ouvrages structurants : Syndicats mixtes, ASVL
 - Dans les marais : associations de propriétaires (ASA) majoritairement



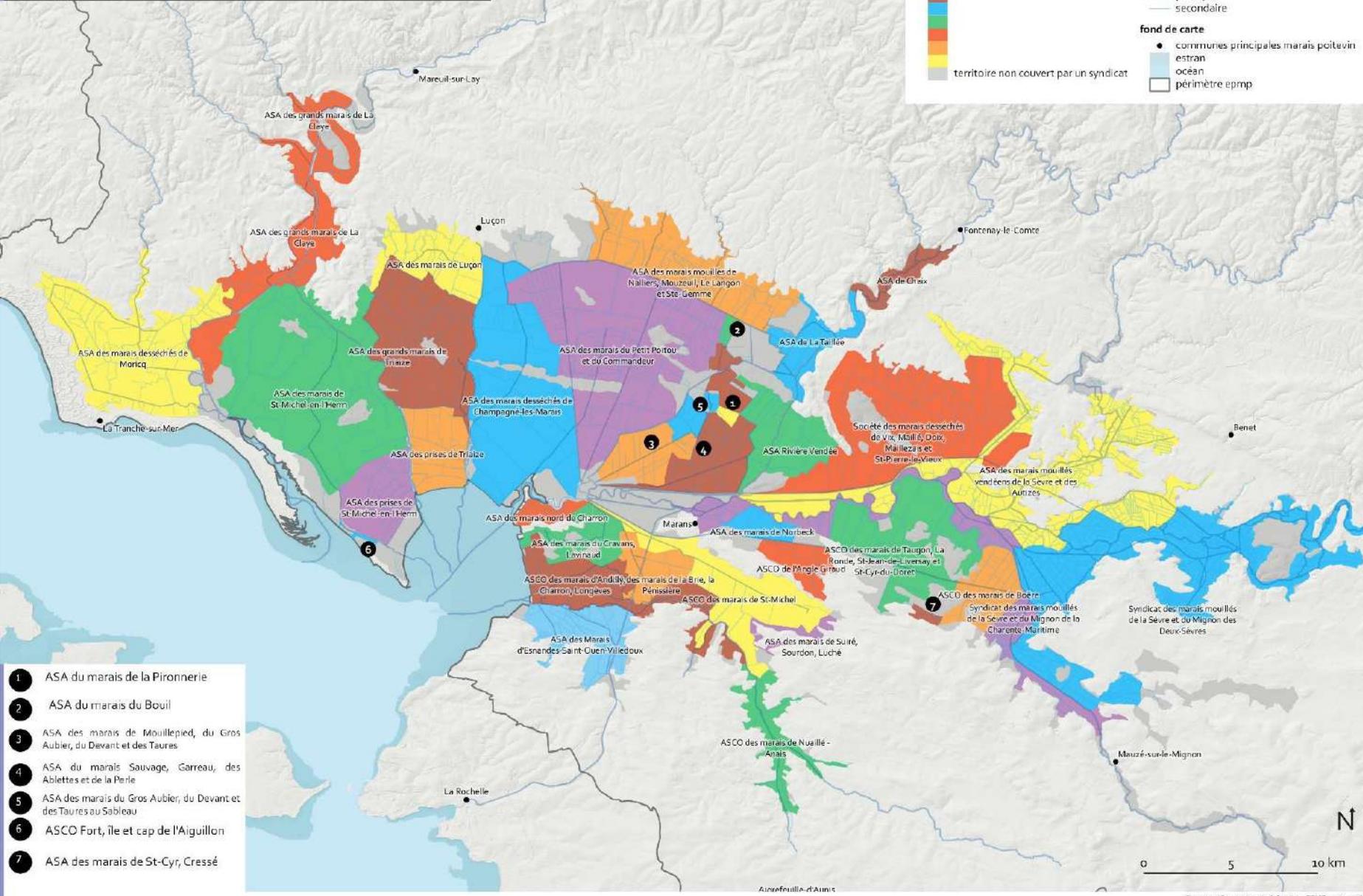


Etablissement public
du Marais poitevin

Une gestion fine réalisée par les associations de propriétaires (au nombre de 36)



Syndicats de marais
Marais poitevin

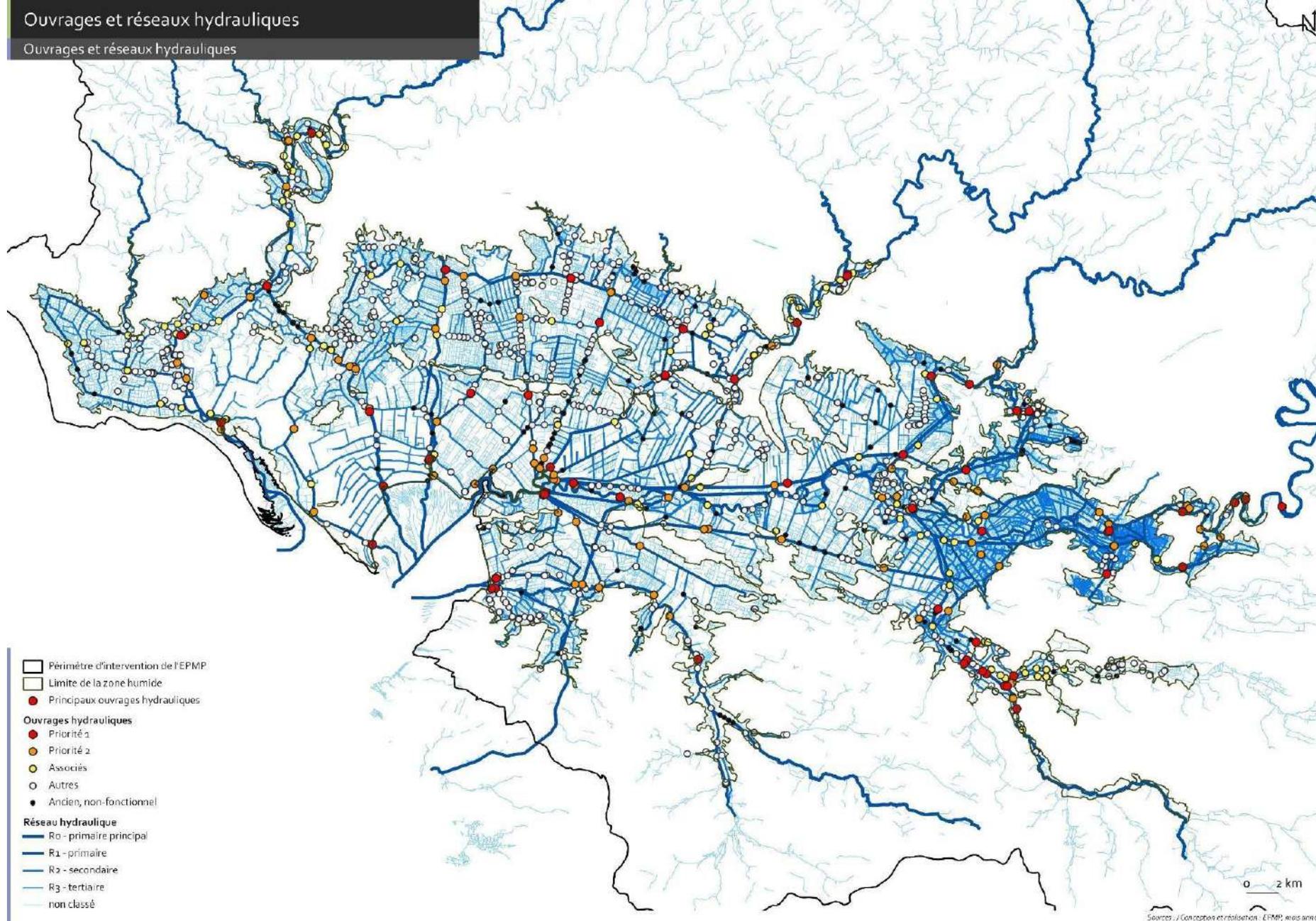




Etablissement public
du Marais poitevin

Les ouvrages et réseaux hydrauliques (+ de 8000 km de voies d'eau)

Ouvrages et réseaux hydrauliques
Ouvrages et réseaux hydrauliques



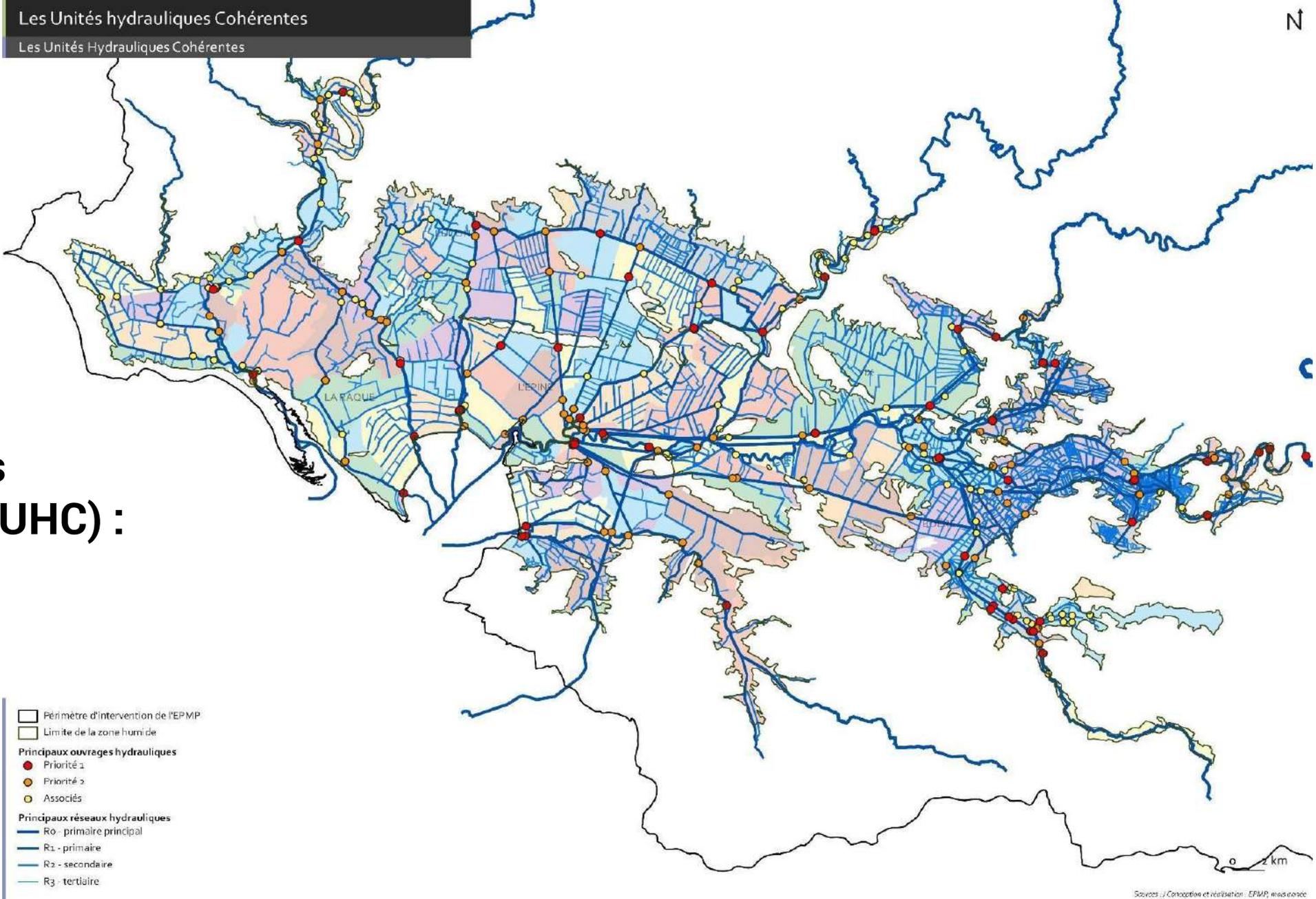
Conseil
DEVELOPPEMENT
Sud Vendée Littoral



Sud Vendée Littoral
COMMUNAUTE DE COMMUNES



Les unités hydrauliques cohérentes (UHC) : + de 200



- Périmètre d'intervention de l'EPMP
- Limite de la zone humide
- Principaux ouvrages hydrauliques**
- Priorité 1
- Priorité 2
- Associés
- Principaux réseaux hydrauliques**
- R0 - primaire principal
- R1 - primaire
- R2 - secondaire
- R3 - tertiaire

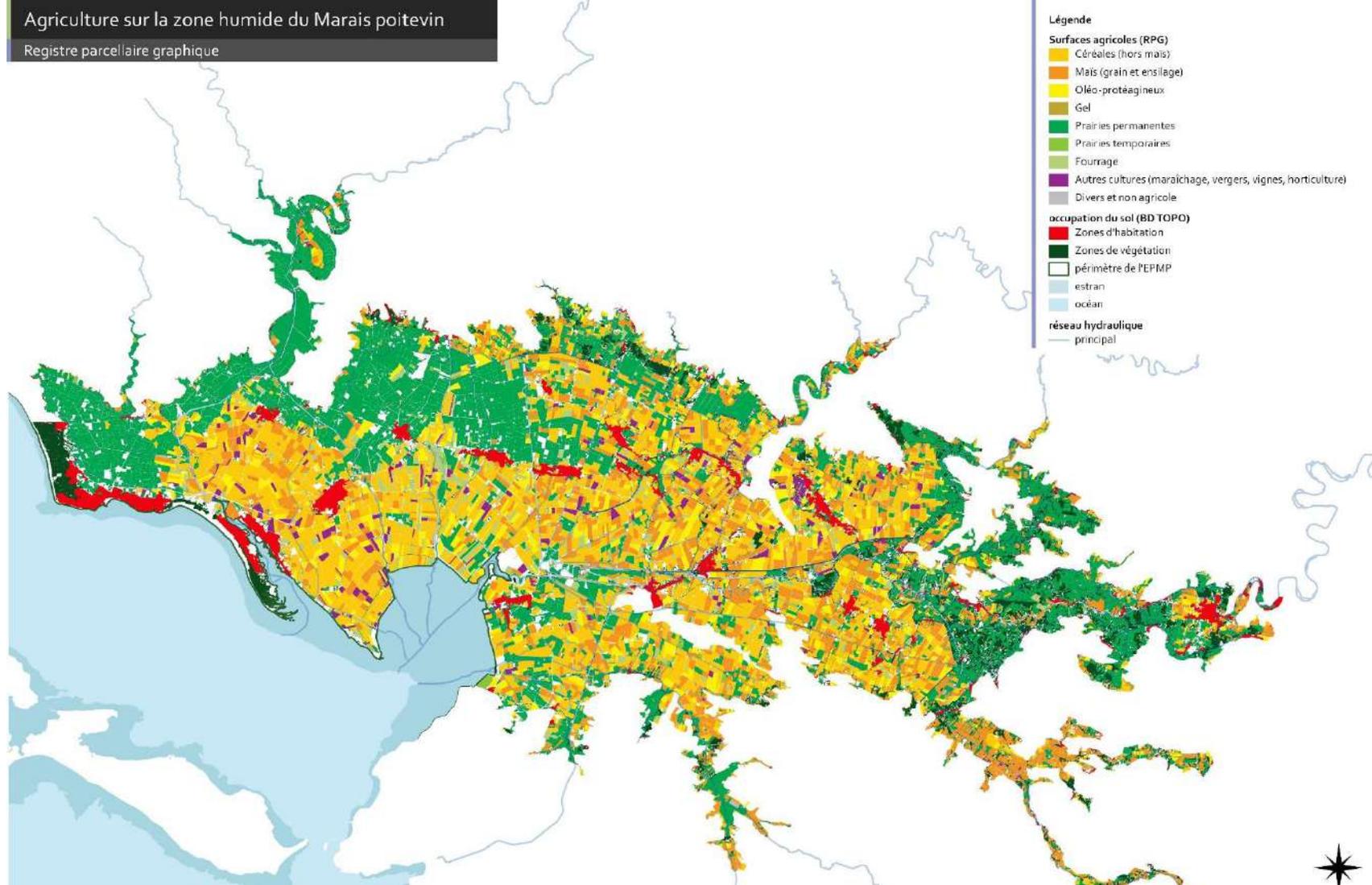
Source : J. Conception et réalisation : EPMP, mars 2012



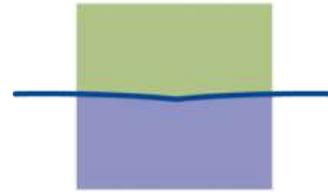
Un territoire aux multiples usages

- **Agriculture, autant élevage que céréalière**
- **Touristique :**
 - Canaux utilisés pour la batellerie et tourisme fluvial
 - Paysage reconnu avec la Venise verte et le Grand site de France depuis 2010
- **Maritime :**
 - Conchyliculture
 - Activités portuaires (ex. du port de Marans)
- **Populiculture**
- **Cynégétique**





Sur les 100 000 ha du Marais poitevin, la surface agricole utile (SAU) représente 80%. C'est de loin l'activité économique dominante. On dénombre environ 1 600 exploitants agricoles sur la totalité de la zone humide.



Etablissement public
du Marais poitevin

L'EPMP et ses missions





Etablissement public
du Marais poitevin



Présentation générale

Objectif initial : permettre à l'Etat de parler d'une voix sur le territoire et concilier les activités économiques et l'objectif de restauration de la fonctionnalité de la zone humide

Mise en place de l'EPMP par le décret n° 2011-91 le 29 juillet 2011





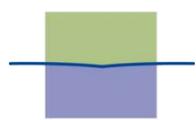
Etablissement public
du Marais poitevin

Missions de l'EPMP



- **Gestion de l'eau (quantitative) :**
 - Gestion de l'irrigation (OUGC)
 - Observatoire des sources de bordure
 - Adaptation des règles de gestion des niveaux d'eau
 - Système d'information sur l'eau (SIEMP)
- **Gestion de la biodiversité :**
 - Opérateur Natura 2000
 - Opérateur du PAEC
 - Etude des liens entre expression de la biodiversité et gestion des niveaux d'eau
- **Coordination :**
 - Elaboration d'une stratégie foncière à l'échelle du Marais et coordination des acteurs
 - Porteur du Contrat territorial (CT) cadre Marais poitevin et coordination des CT opérationnels
 - SAGEs





Etablissement public
du Marais poitevin

Adaptation des règles de gestion de l'eau pour tenir compte des habitats et des espèces à préserver sur le Marais poitevin



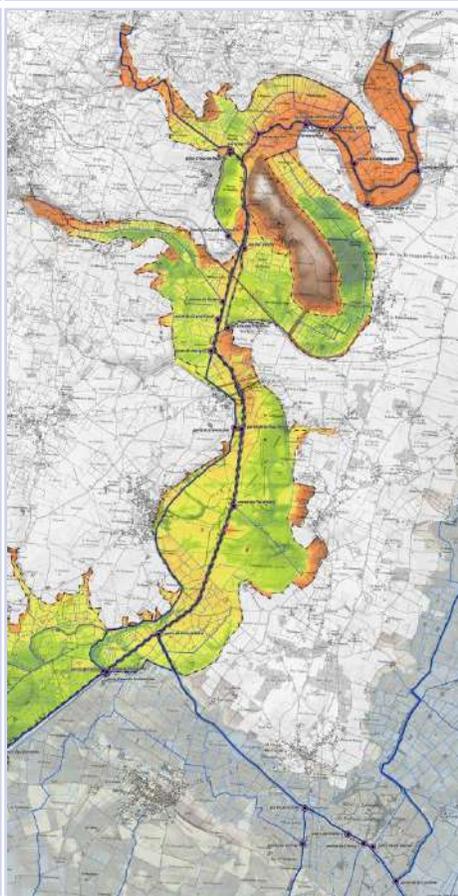
Jeudi 29 février 2024



Etablissement public
du Marais poitevin

Une élaboration basée sur un état des lieux partagé



Usages - Enjeux	Topographie	Fonctionnement hydraulique	Niveaux d'eau
			





Deux modes d'intervention



Deux modes d'intervention retenus sur la zone humide :

- **Le règlement d'eau**
 - **Ouvrages structurants du réseau principal**
 - **Un acte administratif de nature réglementaire (arrêté préfectoral qui relève de la police de l'eau)**
>> Réflexion animée par l'EPMP et l'animateur du SAGE concerné

Le contrat de marais

Sur le périmètre des associations syndicales

Gestion différenciée des niveaux d'eau par casier hydraulique

Un document contractuel

>> Outil de gestion et d'aménagement proposé et animé par l'EPMP

>> Encadrement de la gestion hors situation de crise

L'outil de gestion : le fuseau de gestion

- **Construit pour chaque casier hydraulique en fonction :**
 - Des éléments des diagnostics
 - Des principes de gestion permettant de répondre aux principales orientations politiques retenues
 - De la concertation
- **Une fois le fuseau fixé, objectif de résultat avec suivis**



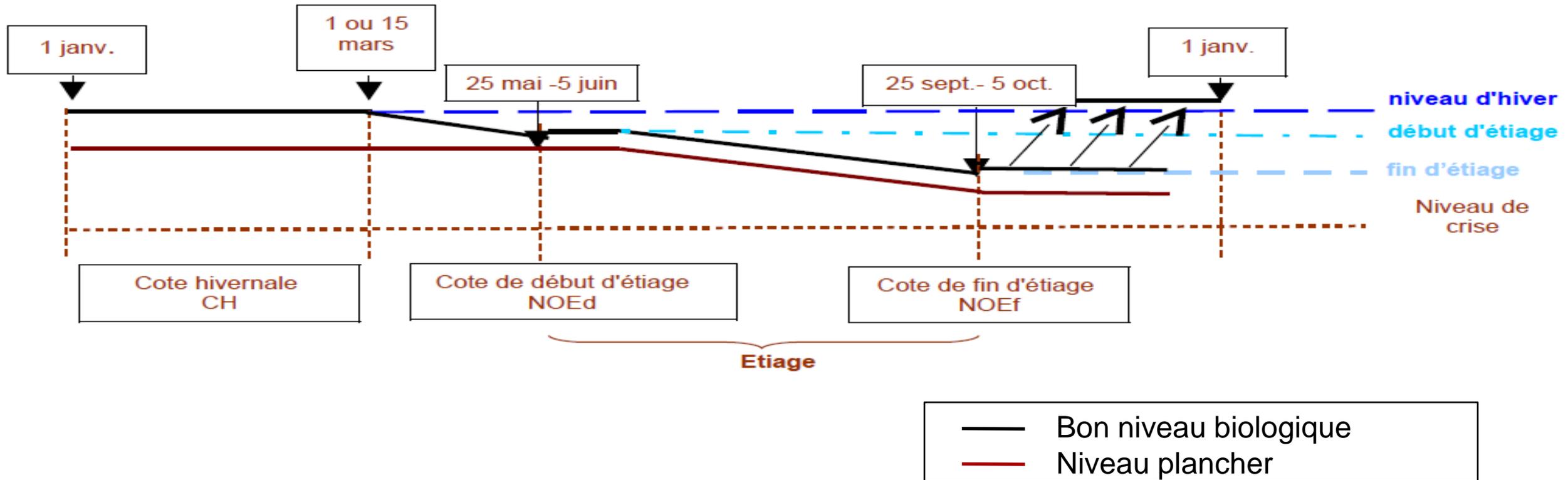


Les principes des fuseaux de gestion

- **Maintenir un niveau d'eau plus haut période hivernale qu'en période estivale.**
- **Maintenir les baisses et les parties basses des prairies en eau en hiver et jusqu'au début du printemps.**
- **Maintenir le chevelu tertiaire en eau, a minima en hiver et au printemps.**
- **Rechercher des variations douces des niveaux d'eau lors des manoeuvres des ouvrages hydrauliques.**
- **Anticiper les élévations de niveaux d'eau lors des évènements pluvieux importants, sans pour autant remettre en cause les autres principes et les fuseaux de gestion.**
- **Réaliser les travaux d'entretien courant nécessitant un abaissement significatif des niveaux d'eau en dehors des périodes hivernale et printanière.**



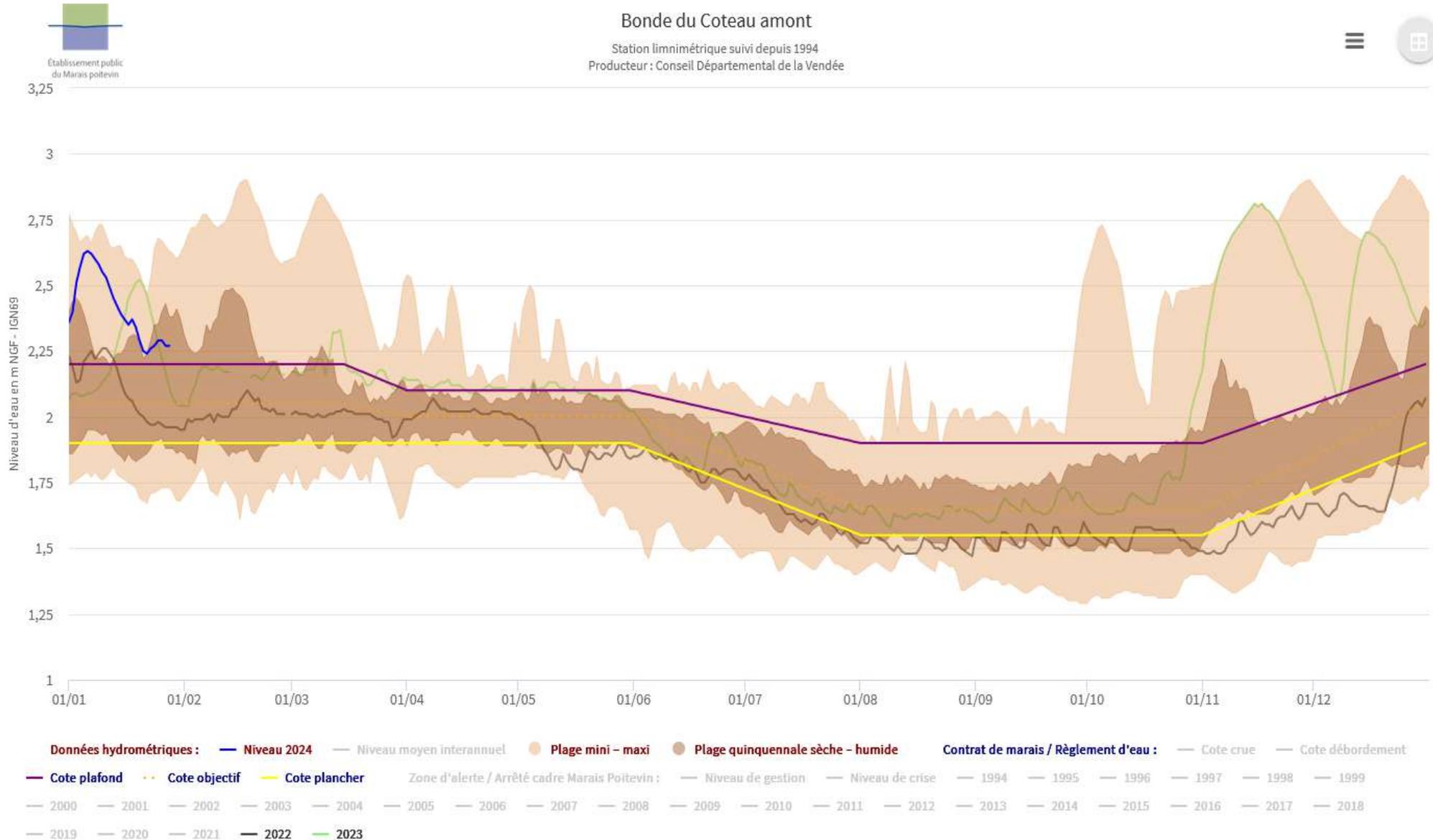
Principes généraux



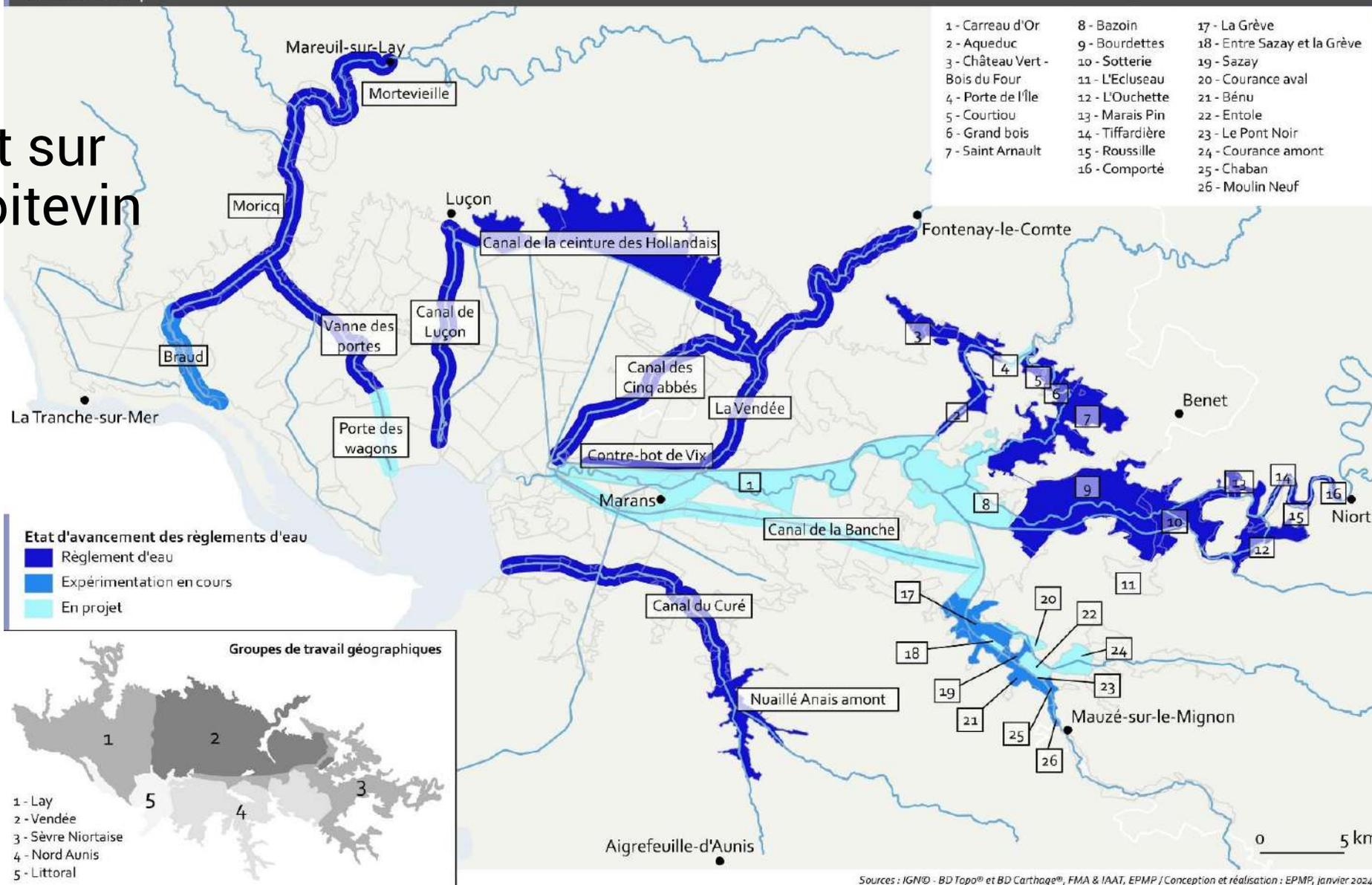
Représentation de l'évolution générale des bons niveaux biologiques et des niveaux planchers au cours d'un cycle annuel



L'outil de gestion : le fuseau de gestion



Avancement sur le Marais poitevin



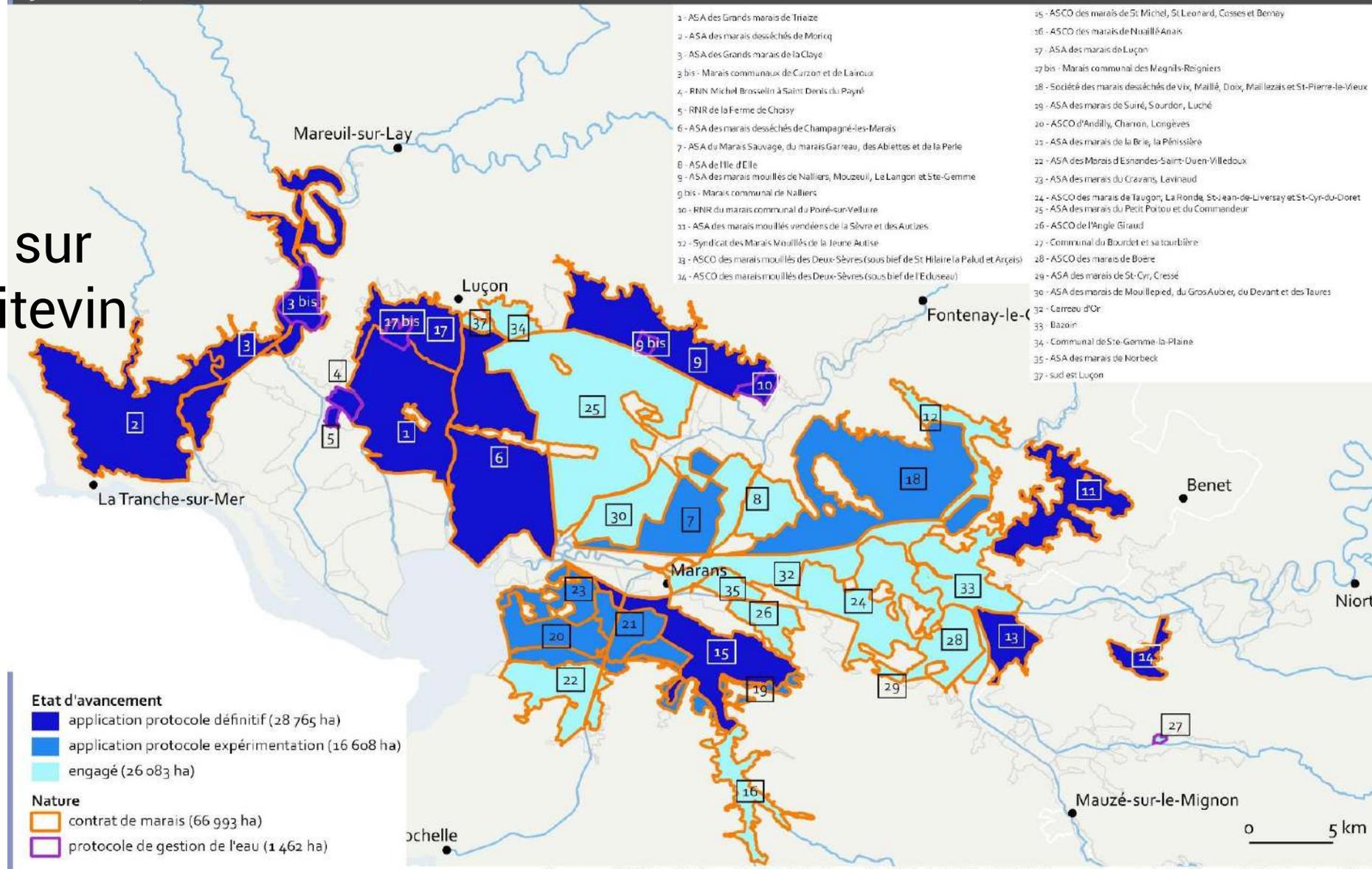
Sources : IGN® - BD Topo® et BD Carthage®, FMA & IAAT, EPMP / Conception et réalisation : EPMP, janvier 2024



janvier 2024

Etablissement public du Marais poitevin

Avancement sur le Marais poitevin



- 1 - ASA des Grands marais de Triaze
- 2 - ASA des marais desséchés de Moricq
- 3 - ASA des Grands marais de la Cloye
- 3 bis - Marais communaux de Curzon et de Lairoux
- 4 - RNN Michel Brosselet à Saint-Denis du Payré
- 5 - RNR de la Ferme de Chazy
- 6 - ASA des marais desséchés de Champagné-les-Marais
- 7 - ASA du Marais Sauvage, du marais Garreau, des Abiettes et de la Perle
- 8 - ASA de l'Île d'Elle
- 9 - ASA des marais mouillés de Nalliers, Mouzeuil, La Langon et Ste-Gemine
- 9 bis - Marais communal de Nalliers
- 10 - RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
- 11 - ASA des marais mouillés vendéens de la Sèvre et des Autazes
- 12 - Syndicat des Marais Mouillés de la Jeune Autise
- 13 - ASCO des marais mouillés des Deux-Sèvres (sous bief de St-Hilaire la Palud et Arçais)
- 14 - ASCO des marais mouillés des Deux-Sèvres (sous bief de l'Eduseu)
- 15 - ASCO des marais de St-Michel, St-Leonard, Cosses et Benay
- 16 - ASCO des marais de Nuaillé-Anais
- 17 - ASA des marais de Luçon
- 17 bis - Marais communal des Magnils-Reigniers
- 18 - Société des marais desséchés de Vix, Maillé, Doix, Maillezais et St-Pierre-le-Vieux
- 19 - ASA des marais de Surré, Sourdor, Luché
- 20 - ASCO d'Andilly, Chaignon, Longèves
- 21 - ASA des marais de la Briè, la Plénièssière
- 22 - ASA des Marais d'Esnondes-Saint-Duen-Villedoux
- 23 - ASA des marais du Crévans, Leviaud
- 24 - ASCO des marais de Taugon, La Ronde, St-Jean-de-Liversay et St-Cyr-du-Doreet
- 25 - ASA des marais du Petit Portou et du Commandeur
- 26 - ASCO de l'Angie-Giraud
- 27 - Communal du Bourdet et sa tourbière
- 28 - ASCO des marais de Boëre
- 29 - ASA des marais de St-Cyr, Cressé
- 30 - ASA des marais de Mouilleped, du Gros Aubier, du Devant et des Taures
- 32 - Carreau d'Or
- 33 - Bazoin
- 34 - Communal de Ste-Gemine-la-Plaine
- 35 - ASA des marais de Norbeck
- 37 - sud-est Luçon

- Etat d'avancement**
- application protocole définitif (28 765 ha)
 - application protocole expérimentation (16 608 ha)
 - engagé (26 083 ha)
- Nature**
- contrat de marais (66 993 ha)
 - protocole de gestion de l'eau (1 462 ha)

Sources : IGN© - BD Topo® et BD Carthage®, FMA & IAAT, EPMP / Conception et réalisation : EPMP, janvier 2024



Les enjeux de l'eau en Sud Vendée Littoral

Conseil
DEVELOPPEMENT
Sud Vendée Littoral



Sud Vendée Littoral
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



ÉCHANGES

Jeudi 29 février 2024

Clôture

Jacques CORBIN

Président

Conseil de développement Sud Vendée Littoral



Les enjeux de l'eau en Sud Vendée Littoral

Conseil
DEVELOPPEMENT
Sud Vendée Littoral

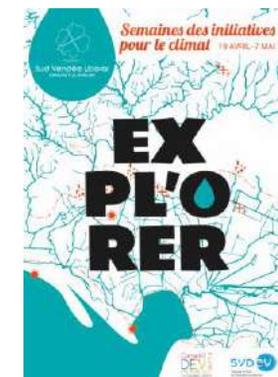


Sud Vendée Littoral
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROCHAIN RENDEZ-VOUS !

Conférence n°3 – la qualité de l'eau Cinéma Le Tigre à Sainte-Hermine

le 7 mai 2024 à 20h



LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT PRÉSENTE UN CYCLE DE CONFÉRENCES

Les enjeux de l'eau en Sud Vendée Littoral



CINÉMA LE TIGRE
SAINTE-HERMINE

GRATUIT - TOUT PUBLIC

CONFÉRENCE : LA QUALITÉ DE L'EAU
MARDI 7 MAI - 20h

organisée par le Conseil de développement Sud Vendée Littoral
dans le cadre des Semaines des Initiatives pour le climat

www.cc-sudvendeelittoral.fr



Jeudi 29 février 2024

ET AUSSI :

Assemblée plénière 2024 *du Conseil de développement*

le **11 avril 2024** à **18h30**
À la salle culturelle des Magnils-Reigniers



Clôture

Brigitte HYBERT

Présidente

Communauté de communes Sud Vendée Littoral





Assemblée plénière

Conseil de développement

11/04/24

Salle culturelle
LES MAGNILS-REIGNIERS

18h30